



SOMMAIRE

- VISION-MISSION-VALEURS..... 04
- MOT DU PDG..... 07
- I- RAPPORT DE CONTROLE INTERNE 2016..... 09
 - PARTIE 1 : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION..... 10
 - PARTIE 2 : PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES..... 17
- II- RAPPORT D'ACTIVITES 2016..... 27
- III- PERSPECTIVES..... 41
- IV- POLITIQUE DE PLACEMENT..... 43
- V- RAPPORT SUR LA GESTION DE LA REASSURANCE DE L'EXERCICE 2016..... 49
- VI- ANNEXE..... 53
 - CEG.....
 - CGPP.....
 - BILAN.....
 - CRIA.....
 - ETAT C4.....
 - ETAT C5.....
 - ETAT C11.....
- VII- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2016..... 65
- VIII- PUBLI-REPORTAGE - EVENEMENT..... 71





Le LOGO indiquant le nom de la compagnie.
SERENITY SA est l'expression de notre ambition à faire de notre société une société stable, solide en quête permanente de l'excellence et dont la raison d'être est de procurer la sérénité à ses partenaires que sont ses clients. De l'ensemble de notre logo, notre ambition est de dégager un sentiment de force, de solidité, de stabilité, d'excellence et de beauté.

NOS MISSIONS

- Offrir des produits adaptés aux besoins de nos partenaires et de nos clients
- Rechercher, en matière de souscription des risques, des niches porteuses
- Rechercher la rentabilité globale des opérations
- Indemniser avec célérité toutes les victimes dès lors que les sinistres sont réglés

NOS VALEURS

SERENITY SA entend bâtir son intégration du marché ivoirien d'assurance sur des valeurs cardinales suivantes :

- Le Professionnalisme
- L'Expérience
- Le Dynamisme
- La Confiance

NOTRE VISION

Faire l'assurance autrement
Devenir l'un des assureurs de référence du marché
Faire de l'excellence notre quête permanente

NOTRE SIGNATURE

" L'Assurance pour votre Sérénité "

Serenity S.A

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE REASSURANCE



L'ellipse stylisée autour de SERENITY SA matérialise la stabilité et la solidité. Cette ellipse peut être également assimilée à un boomerang. Le boomerang nous renvoie à un éternel recommencement comme pour dire que la recherche de l'excellence est une quête permanente.



Représentation graphique de la Sérénité avec le SEREIN : petit bonhomme dans un état d'atharaxie (les mains sous le menton les paumes tournées vers le bas). Ce petit bonhomme, le Serein de SERENITY SA est entouré d'un halo de lumière orifère, symbolisant l'aisance et l'opulence.



- **le gold :** symbolise l'opulence recherchée
- **Le bleu :** couleur de l'apaisement et de la quiétude qu'offrent SERENITY SA.
- **Le blanc :** Généralement en adéquation avec les autres couleurs il symbolise notre volonté à travailler en toute harmonie avec nos partenaires que sont nos clients d'être en harmonie permanente avec nous-même.

**CEPENDANT, LE DÉFI
PERMANENT POUR LES
ANNÉES À VENIR EST LE
RESPECT STRICTO-SENSUS
DES RATIOS PRUDENTIELS
ÉDICTÉS PAR LE CODE
CIMA EN GÉNÉRAL ET PLUS
PARTICULIÈREMENT CELUI
DES FRAIS DE GESTION.**



En terme de volume d'affaires générées, l'année 2016 n'a pas été un bon « cru » pour SERENITY SA.

MOT DU PDG



Les répercussions de la mauvaise tenue des cours des matières premières pétrolières et minérales, se sont fait ressentir avec beaucoup d'acuité faisant aussi perdre à la société près de 25% de son chiffre d'affaires.

Le réseau des Bureaux Directs s'est avéré utile en ce sens qu'il a permis d'amortir le choc et d'amoindrir ses effets sur la société.

A cela s'est ajoutée une multitude de sinistres Caution « Fournisseur » avec comme pour conséquence une ponction significative de la Trésorerie de la Société.

En effet, la compagnie a dû faire face aux paiements de ces sinistres sans attendre l'intervention des réassureurs.

Bien que ces sinistres aient éprouvés la Trésorerie de la société, ils ont permis aux « partenaires » clients et bénéficiaires de contrats d'apprécier positivement la capacité de SERENITY SA à tenir ses engagements.

Mais puisqu'échaudé par les sinistres de la sous branche « Caution-Fournisseur » de nouvelles règles de souscription ont été édictées et elles devront permettre à court et moyen terme de générer des résultats positifs à même de compenser les pertes des années 2015 et 2016.

Par ailleurs, notre société a fait l'objet d'un contrôle sur place de la CIMA sur les comptes des exercices 2012, 2013, 2014 et 2015.

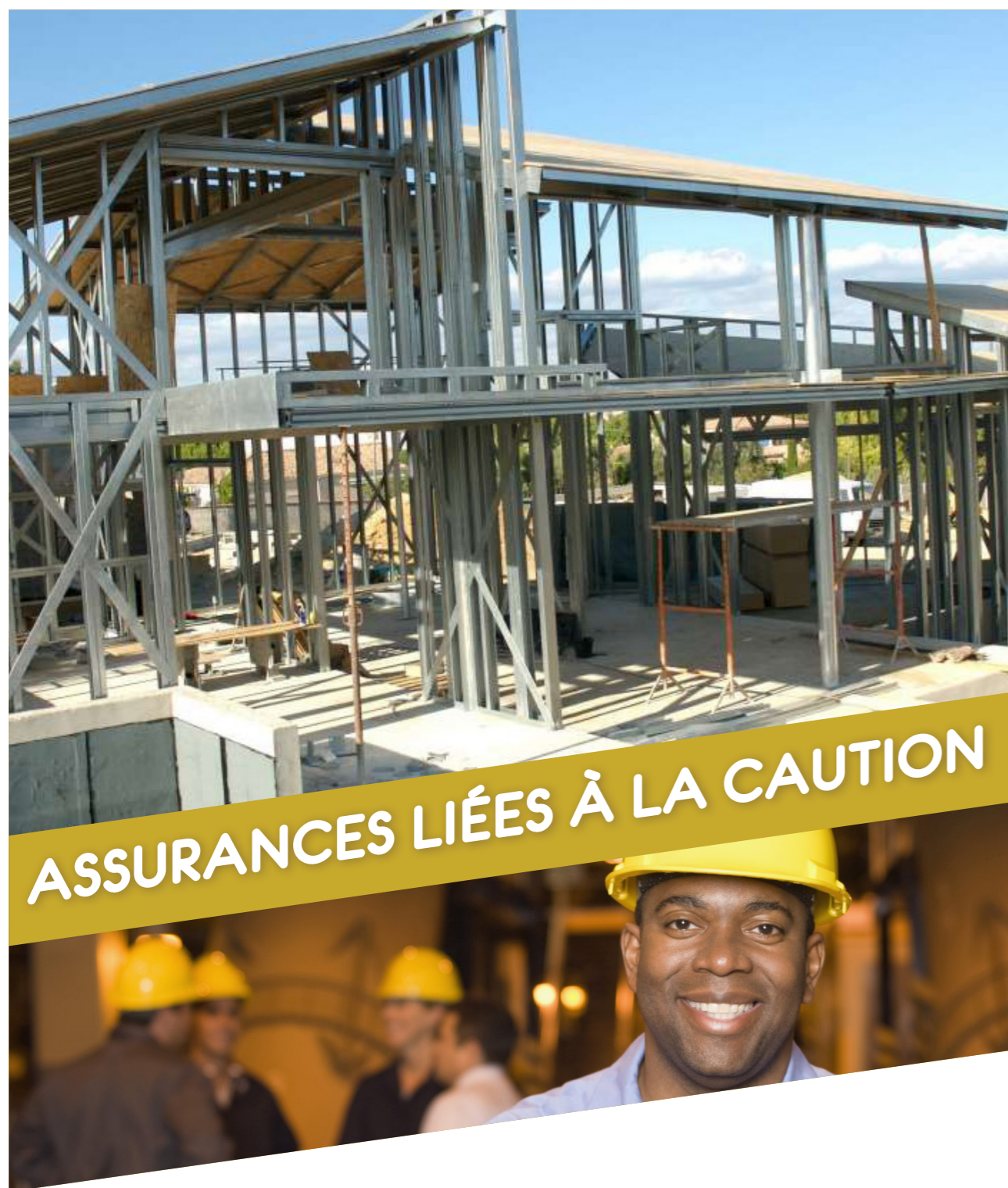
Ce contrôle a fait ressortir les points de faiblesses de la société et aboutira au final à la production de redressement sur trois années.

Toutefois, eu égard au « matelas » de plus-values latentes sur quelques éléments d'actifs immobiliers, la société n'éprouvera aucune difficulté à produire un plan de redressement fiable.

Cependant, le défi permanent pour les années à venir est le respect stricto-sensus des ratios prudentiels édictés par le code CIMA en général et plus particulièrement celui des frais de gestion.

Il faudra pour y arriver augmenter le volume des primes, ce qui impliquera la mobilisation de toutes les forces vives de la société pour accroître le volume du chiffre d'affaires tout en évitant les risques flottants à fort potentiel de sinistres. Je vous souhaite une bonne et sereine lecture de ce rapport.

Mr. KIPRE-DIGBEU
PDG SERENITY SA



ASSURANCES LIÉES À LA CAUTION

-  TOUS RISQUES CHANTIER (TRC)
-  RESPONSABILITE CIVILE (RC)
-  MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE (MRP)
-  GARANTIE ACCIDENTS DE LA VIE (GAV)

L'Assurance pour votre Sérénité 



RAPPORT DE CONTROLE INTERNE 2016



PREAMBULE

Le présent rapport rend compte, de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration (Partie 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (Partie 2).

Il est présenté au Conseil d'Administration de fin d'année 2016 et est transmis à la Commission de contrôle des assurances et au ministère en charge du secteur de l'assurance de Côte d'Ivoire, en application du règlement N°5/CIMA/PCME/CE/SG/2009 modifiant et complétant le code des assurances des états membres de la CIMA. Il a été élaboré comme à l'accoutumé, avec l'appui de la Direction générale, par le département de l'Audit et du Contrôle de Gestion.



Mr. KIPRE-DIGBEU
PDG SERENITY SA



Mr. KIPRE Bailly Christian



Mr. LIKANE-YAGUI Jean



Mme BLE Wassia Geneviève



Mme DAO Anne BAI

PARTIE I

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. DISPOSITIONS GENERALES STATUTAIRES

Le Conseil d'Administration est composé de trois à douze membres rééligibles (personnes morales ou physiques)

pris parmi les actionnaires ou non et qui sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

La durée de leur mandat est de deux années s'ils sont désignés dans les statuts ou par l'Assemblée Générale constitutive. La durée de mandat est au plus de 6 ans lorsqu'ils sont nommés en cours de la vie sociale de l'entreprise, (Article 15-2 des statuts).



2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



5 membres
(personnes physiques)
de nationalité ivoirienne

Le Conseil d'Administration est, à la date de publication du présent document, composé de 5 membres (personnes physiques) de nationalité ivoirienne.

En 2014 il a été mis en place deux comités au sein du Conseil d'Administration : le comité stratégique et le comité d'audit.

Ainsi donc en plus des sessions classiques du Conseil d'Administration (deux fois par an: une session pour l'approbation et l'arrêté des comptes et une autre pour l'élaboration et la validation du budget) les différents comités se réunissent trimestriellement.

Les informations individuelles concernant les membres du Conseil d'Administration figurent dans le tableau (cf. *Liste des membres du Conseil d'Administration*).

Le taux de présence aux séances du Conseil d'Administration a toujours été très élevé. Les Administrateurs mettant un point d'honneur à assister physiquement aux réunions du Conseil ou alors à donner, le cas échéant, un mandat de représentation.

3. L'INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer, préalablement à toute réunion, tous les documents qu'ils estiment utiles.

Le droit à l'information des membres du Conseil d'Administration est organisé selon les modalités pratiques exposées ci-après.

- **L'information préalable aux réunions du Conseil d'Administration**

Le Président du Conseil d'Administration, transmet aux membres du Conseil les informations appropriées, en fonction des points de l'ordre du jour.

- **L'information régulière du Conseil d'Administration**

Les membres du Conseil d'Administration sont informés, de manière régulière et par tous moyens, par le Président Directeur Général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la société ainsi que de tous événements et opérations significatifs relatifs à la société.

Le Conseil d'Administration est un organe collégial : ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres.

Les membres du Conseil d'Administration, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve s'agissant des informations qui leur sont communiquées par la société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil et de ses Comités, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'Administration.

4. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2016

Au cours de l'année 2016, le Conseil d'Administration se sera réuni deux fois.

- **Une réunion s'est tenue le 31 mai 2016 pour l'examen et la clôture des comptes de l'exercice 2015.**

| La réunion avait pour ordre du jour |

- 1- Examen du projet d'ordre du jour ;
- 2- Arrêtée de l'exercice social clos au 31 décembre 2015
 - a- Examen du rapport d'activité 2015 du Conseil d'Administration;
 - b- Examen des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2015;
 - c- Présentation du rapport au commissaire aux comptes
 - d- Projet d'affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- 3- Date et lieu de l'Assemblée Générale ordinaire : Fixation de son ordre du jour et propositions des résolutions à lui soumettre
 - a- Date et lieu de l'AGO
 - b- Projet d'ordre du jour de l'AGO

c- Propositions des résolutions à soumettre à l'AGO

- 4- Propositions d'un nouvel Organigramme
- 5- Rapport d'activité 2016
- 6- Questions diverses

- **Une autre s'est tenue le 29 décembre 2016 pour arrêter les budgets de recettes et de dépenses de l'exercice 2017.**

| Cette réunion budgétaire avait pour ordre du jour |

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Compte rendu des activités de la société et de l'exécution des précédentes décisions
- 3- Compte rendu des travaux des comités spéciaux du Conseil
 - a- Rapport du Comité d'Audit
 - b- Rapport du Comité Stratégique
- 4- Rapports spéciaux au conseil d'administration
 - a- Rapport sur le contrôle interne – Article 331-16
 - b- Rapport sur la politique de placement – Article 331-17
 - c- Rapport sur la politique de réassurance – Article 331-18
- 5- Programme et budget 2017
- 6- Divers

- **Les comités du Conseil d'Administration se sont réunis une fois en 2016.**

- **La réunion s'est tenue le 29 juillet 2016 pour le comité d'audit et le comité stratégique.**

| L'ordre du jour du comité d'audit était |

- 1- Synthèse des travaux au 1er semestre 2016
- 2- Consommation budgétaire au 1er semestre 2016
- 3- Etats financiers au 1er semestre 2016
- 4- Commissariats aux comptes 2015
- 5- Travaux d'audit et de contrôle interne
- 6- Divers

| L'ordre du jour du comité stratégique était |

- 1- Les enjeux stratégiques
- 2- Les orientations stratégiques
- 3- Perspectives pour le second semestre 2016
- 4- Divers



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2015



Mr. KIPRE-DIGBEU
PDG SERENITY SA

Mr. KIPRE Bailly Christian

Mr. LIKANE-YAGUI Jean

Mme BLE Wassia Geneviève

Mme DAO Anne BAI

Nom	Prénom	Date de première nomination	Date de dernier	Fin de mandat	Administrateur dans d'autres compagnies	Nom des compagnies
KIPRE	Digbeu Maurice	AGO du 16/04/2008 (Statuts)	AGO du 29/06/2011	AGO du 28/06/2017	OUI	NCARE EQUINOX
BLE	Wassia Geneviève	AGO du 16/04/2008 (Statuts)	AGO du 29/06/2011	AGO du 28/06/2017	NON	
LIKANE-YAGUI	Jean	AGO du 16/04/2008 (Statuts)	AGO du 29/06/2011	AGO du 28/06/2017	OUI	SNG CI GOLD TRANSLAND
KIPRE	Bailly Christian	AGO du 16/04/2008 (Statuts)	AGO du 29/06/2011	AGO du 28/06/2017	NON	
Mme DAO	Anne BAI	AGO du 29/06/2011		AGO du 29/06/2017	NON	



RAPPORT DE GESTION 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT

1. L'ENVIRONNEMENT SOCIO-POLITIQUE

Les acquis de 2015 de la cohésion socio politique se sont quasiment poursuivis en 2016, mais les deux derniers mois de l'année ont connu quelques soubresauts et des mouvements d'humeur dans les casernes militaires. L'accroissement des investissements étrangers et l'implantation d'entreprises étrangères, entraînent l'arrivée sur le marché d'un nouveau type de clients plus exigeants et plus demandeurs de produits d'assurances élaborés. Ceci a pour conséquence d'instaurer l'émulation au niveau des entreprises d'assurance du marché.

2. L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le taux de croissance du PIB passe à 7,9% en 2016, contre une moyenne de 8,5% entre 2012 et 2015.

Cette baisse serait liée au repli de l'activité agricole en raison des conditions climatiques défavorables et de la chute des cours mondiaux de certaines matières premières.

De plus, la hausse des dépenses sécuritaires à la suite de l'attentat de Grand Bassam a entraîné une augmentation du déficit budgétaire, qui atteint 4% du PIB.

Par ailleurs, le ralentissement d'indicateurs tels que la croissance du crédit au secteur privé et les importations d'équipements indiquent un léger recul des activités économiques.

Néanmoins, malgré ce recul, la croissance de la Côte d'Ivoire reste largement supérieure à la moyenne africaine estimée à 1,5%.

3. L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE

Le développement des TIC a connu un boom en Côte d'Ivoire avec, d'une part, la vulgarisation des équipements mobiles et, d'autre part, le développement rapide des services en ligne et des paiements mobile.

De plus en plus, il est question de la digitalisation dans le secteur des assurances avec comme corollaire la vente des produits et les paiements en ligne.



4. L'ENVIRONNEMENT LÉGAL

Au niveau du secteur des assurances, en plus des règlements relatifs aux paiements des primes à la réévaluation des actifs, la CIMA impose aux sociétés d'assurances d'augmenter le niveau de leur capital.

Il est ainsi prévu que le capital passe dans un premier temps de un milliard à trois milliards FCFA puis à 5 milliards de FCFA dans un laps de temps qui doit prendre fin en 2021.



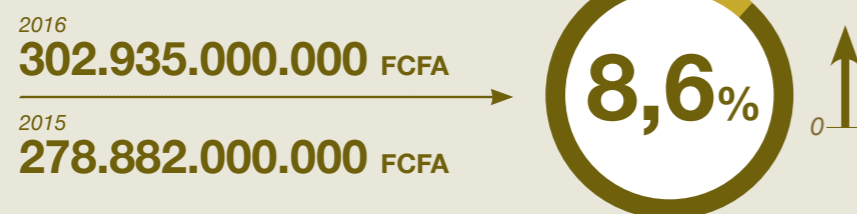
5. L'ENVIRONNEMENT SERENITY SA

Le dernier contrôle de la CIMA a conclu à une insuffisance de marge de 22 millions de FCFA et un déficit de couverture de près de 630 000 000 FCFA.

La société a contesté ces montants, documents à l'appui. Elle enverra une mission au siège de la CIMA pour une séance de travail avec les documents probants exigés par la CIMA.

6. ENVIRONNEMENT DU MARCHÉ DES ASSURANCES EN CÔTE D'IVOIRE

• Le chiffre d'Affaires global



• Assurance Non Vie



• Assurance Vie



Le chiffre d'Affaires global du marché au titre de l'exercice 2016, s'élève à 302 Milliards 935 Millions F CFA contre 278 Milliards 882 Millions F CFA en 2015, soit une progression de 8,6% et une augmentation en valeur absolue de 24 Milliards 053 Millions FCFA. Dans l'ensemble, l'assurance Non Vie représente 56% de part de marché contre 44% pour l'assurance vie, qui se rapproche de plus en plus de la branche non vie. C'est un autre signe de la maturité de notre marché qui est le plus grand marché vie de la zone CIMA.

Le chiffre d'affaires de l'assurance non vie est de 169 Milliards 432 Millions FCFA, contre 159 Milliards 685 Millions en 2015, soit une hausse de 6.1%. Cette hausse s'explique principalement par la progression de la branche Automobile (+12,1%), première branche du marché non vie.

PARTIE II

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Selon l'article 331-16 alinéa a) du règlement N°5 /CIMA/PCME/CE/SG/2009 modifiant et complétant le code des assurances des états membres de la CIMA

Cette partie détaille les objectifs la méthodologie la position et l'organisation générale du contrôle interne au sein de l'entreprise ;les mesures prises pour assurer l'indépendance et l'efficacité du contrôle interne et notamment la compétence et l'expérience des équipes chargées de le mettre en œuvre, ainsi que des suites données aux recommandations des personnes ou instances chargées du contrôle interne.

Selon l'article 331-16 alinéa b) du règlement N°5 /CIMA/PCME/CE/SG/2009 modifiant et complétant le code des assurances des états membres de la CIMA

Cette partie détaille les procédures permettant de vérifier que les activités de l'entreprise sont menées selon les politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et les procédures permettant de vérifier la conformité des opérations d'assurance aux dispositions législatives et réglementaires

Conformément au règlement N°5 /CIMA/PCME/CE/SG/2009 modifiant et complétant le code des assurances des états membres de la CIMA, il incombe à toutes les compagnies d'assurance de la Zone Cima de se doter d'un dispositif de contrôle interne (Art 331-15) et de rendre compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (Art 331-16).

Dans ce cadre, le présent rapport présente de façon synthétique les principaux mécanismes et procédures de contrôle interne de SERENITY SA dont l'objet est de permettre aux dirigeants de conclure que la compagnie dispose d'un système de contrôle interne fiable, global et adapté à ses activités ainsi qu'aux risques qui leurs sont inhérents.

Ce rapport présente une vision d'ensemble et n'a pas vocation à décrire de manière détaillée la totalité des procédures et mécanismes de contrôle interne déployés au sein de la Société.



1. RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Le présent rapport porte sur les procédures relatives au contrôle et au pilotage de SERENITY SA et de ses bureaux directs. L'activité exercée par la compagnie est encadrée par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires, notamment par le Code des assurances.

Les compagnies d'assurances font l'objet d'un contrôle exercé par la CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances).

Le contrôle interne mis en place à SERENITY SA s'appuie sur le référentiel COSO* qui définit le contrôle interne comme un ensemble de moyens, de comportements et de procédures adaptés aux caractéristiques de chaque société.

Ce processus mis en œuvre par les dirigeants à tous les niveaux de l'entreprise est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants :

- L'efficacité et l'efficience des opérations,
- La fiabilité des informations financières,
- La conformité aux lois et règlements

Il doit tenir compte des risques significatifs opérationnels, financiers ou de conformité auxquels est confrontée la Société.

Comme tout système de contrôle, s'il ne peut fournir une garantie absolue contre d'éventuelles lacunes, il apporte une assurance raisonnable que le dispositif en place permet à la Société d'atteindre de manière satisfaisante les objectifs précités.

**COSO est l'acronyme abrégé de Commette Of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission, une commission à but non lucratif qui établit en 1992 une définition standard du contrôle interne et crée un cadre pour évaluer son efficacité. Par extension ce standard s'appelle COSO.*

Le référentiel COSO est basé sur les principes de bases suivantes :

- *Le contrôle interne est un processus : c'est un moyen, pas une fin ; il ne se cantonne pas à un recueil de procédures mais nécessite l'implication de tous à chaque niveau de l'organisation.*
- *Le contrôle interne doit procurer l'assurance raisonnable d'un management et d'une direction respectueuse des lois. Le contrôle interne est adapté à la réalisation effective des objectifs.*

2. DESCRIPTION DU DISPOSITIF GENERAL DE CONTROLE INTERNE

La gestion et la direction de la Société sont assurés par le Comité de direction, composé de :

M. KIPRE Maurice Président Directeur General,

M. YREBE Aka Directeur technique ;

M. N'GORAN Martin Conseiller du PDG ;

M KIPRE Christian Responsable du département de l'audit et du contrôle de gestion;

Mme YAO Leocadie Responsable du développement portefeuille ;

Mme OUATTARA Doudou Responsable de la production ;

M. ADAM Paul Responsable de la finance et de la comptabilité ;

Mme LEVRY Pulchérie Responsable des ressources humaines ;

M. TETE Gbeuly Responsable du département sinistre ;

Mme KONAN Jacky Responsable du service transport ;

M ZOBO Zogbo Responsable de l'assurance voyage ;

M. AHUI Mian Responsable du département informatique ;

M SERY Narcisse Responsable de l'assurance Caution ;

Mme ZATE Sylvie Chargée de clientèle Caution.



Ce comité suit les résultats et les équilibres financiers de la compagnie et décide des plans d'actions à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de Contrôle interne, considérés par le Comité comme essentiel à la bonne gouvernance interne de l'Entreprise.

► Modes opératoires et responsabilités

Chaque Direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place des contrôles, dits de premier niveau, qui visent à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétences.

Dans ce contexte, le département Audit et Contrôle de Gestion a mis en place un processus de mise à jour périodique de l'ensemble des procédures de gestion de SERENITY S.A à partir des recommandations découlant des audits effectués tout au long de l'année.

Chaque Direction opérationnelle ou fonctionnelle a également l'obligation de mettre en place des dispositifs d'évaluation des risques, dits de second niveau, vérifiant la qualité et la pertinence des mécanismes de leur contrôle, de leur réduction et de leur transfert.

Pour y arriver le département de l'audit et du contrôle interne a commencé depuis le dernier trimestre 2015 les travaux préparatoires de son programme annuel d'audit 2016.

Il appréciera la robustesse du dispositif de Contrôle interne de la compagnie, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, grâce à une approche méthodique, l'existence ainsi que la pertinence des processus de contrôle et de gestion des risques.

Il fera ensuite des propositions à l'issue des missions pour en améliorer l'efficacité.

► Enjeux pour SERENITY SA

Selon l'article 331-16 alinéa f) du règlement N°5 /CIMA/PCME/CE/SG/2009 modifiant et complétant le code des assurances des états membres de la CIMA

Cette partie détaille les mesures prises pour assurer le suivi de la gestion des sinistres, le suivi des filiales, la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ainsi que les risques qui pourraient en résulter

La distribution des produits

L'activité d'assurance présente par nature des risques opérationnels, juridiques et d'image qui surviennent lors de la création du produit et de la rédaction des conditions contractuelles, puis au moment de la présentation et de la vente des produits d'assurance au public (conseil et information des souscripteurs).

Des risques peuvent également apparaître à la suite d'une nouvelle jurisprudence ou d'une évolution de la réglementation émanant de l'autorité de tutelle.

Dans ce cadre, la société a mis à jour en 2016 son logiciel de gestion des sinistres des nouvelles dispositions en vigueur en la matière. Elle a aussi implémenté un module de gestion des dossiers sinistres en instance, ainsi que des modules de traitement des recours à encaisser.

Les dispositifs de maîtrise des risques liés à la distribution des produits, s'appuie également par la présence de missions de contrôle effectué pour s'assurer que la production et la gestion des attestations octroyés se font selon la procédure de SERENITY. Ainsi, durant cette année 2016, il s'est produit le retrait de certains agents du réseau dont les capacités étaient en dessous des critères définis à savoir la non atteinte de l'objectif assigné ou encore des agents considérés comme véreux etc... De même des mises à jour concernant les dossiers des agents ont été effectuées pour l'obtention de leurs cartes d'assureurs.

Pilotage et Contrôle de Gestion

Les activités de pilotage et de contrôle de gestion en 2016 ont été centrées autour de trois axes :

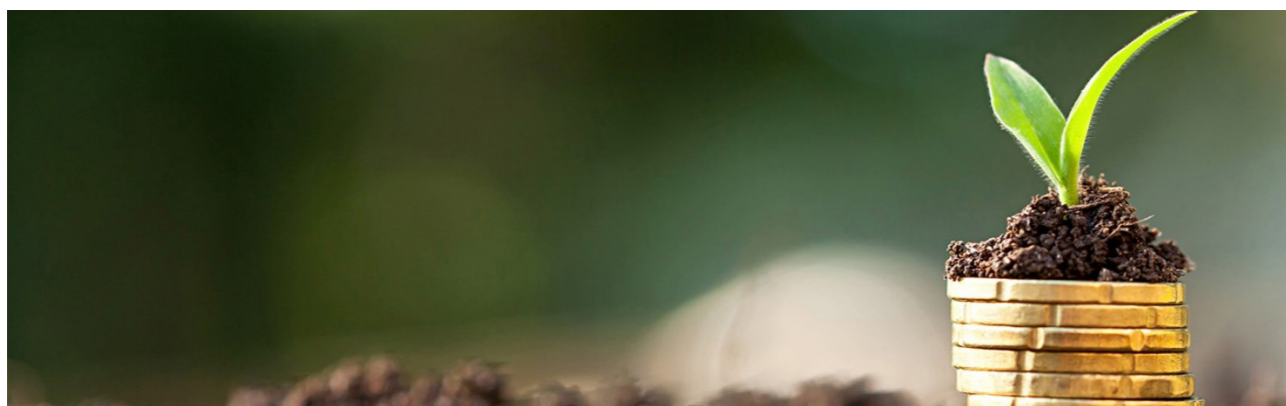
- *Le suivi budgétaire*
- *Le contrôle des comptes*
- *L'élaboration du plan quinquennal de développement*

Le suivi budgétaire a inclut la prévision des coûts et l'élaboration des budgets de frais de fonctionnement pour l'exercice 2016.

Le contrôle des comptes s'est effectué au cours du premier semestre et nous a permis de s'assurer que les opérations enregistrées dans le module BUDGET étaient :

- *Effectivement enregistrées au niveau de la comptabilité*
- *Enregistrées dans les bons comptes*
- *Enregistrées sans erreur dans les montants*

L'année 2016 a marqué la fin du plan triennal qui avait pour objectif la réduction des frais généraux. C'est dans cette optique que nous nous sommes centré lors du second semestre de 2016 sur l'élaboration d'un plan quinquennal de développement qui permettra à la compagnie d'avoir une vision des objectifs à atteindre à l'horizon 2021, objectifs qui seront par la suite déclinés années par année.



3. ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE A SERENITY SA

Indépendance et efficacité des animateurs du système

Le service de la compagnie est directement rattaché à la direction générale et est composée d'une équipe de quatre personnes.

Le responsable du département Audit et contrôle de gestion est M KIPRE Bailly Christian.

M KIPRE est titulaire d'un BAC+5 en Management International avec une spécialité en finance d'entreprise à l'université d'Angers (France). Il a déjà occupé ce poste auprès du grand courtage où il a effectué le suivi des filiales de la zone Afrique de l'Ouest.



4. RISQUES FINANCIERS ET TECHNIQUES

Selon l'article 331-16 alinéa e) du règlement N°5/CIMA/PCME/CE/SG/2009 modifiant et complétant le code des assurances des états membres de la CIMA

Cette partie détaille également les procédures et dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de gérer, et de contrôler les risques liés aux engagements de l'entreprise ainsi que les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière d'acceptation et de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés aux normes de l'entreprise dans ces domaines.

► Gestion des risques à SERENITY

Risques de blanchiment

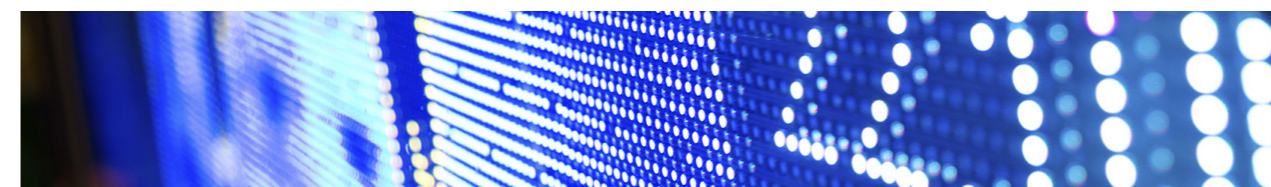
La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constitue une préoccupation de SERENITY SA.

Le dispositif mis en œuvre pour faire face à ce risque repose principalement sur la mobilisation des représentants de toutes les directions concernées de l'entreprise.

Suite à un certain nombre d'opérations à risques définies avec le comité de direction ; le comité chargé de la lutte contre le blanchiment des capitaux est celui qui reçoit toutes les informations des opérationnels concernant les éventuelles opérations anormales détectées au sein de la compagnie selon les critères préétablis.

A cet effet, le comité a diffusé une note à tous les opérationnels au travers de laquelle des alertes ont été définies pour effectuer une déclaration de soupçon à transmettre au comité.

Cependant le comité en 2016 n'a reçu aucune alarme concernant des opérations suspectes.



Identification et évaluation des risques opérationnels

Une revue complète des risques s'est effectuée en deux phases :

La première phase tournait autour de l'élaboration du plan d'audit 2016. L'approche a alors consisté à se baser :

- Sur le questionnaire général appelé Questionnaire de Prise de Connaissance (QPC) envoyé aux bureaux directs et départements de la compagnie afin de pouvoir identifier rapidement les risques liés aux opérations.
- Sur l'évaluation quantitative basé sur plusieurs critères comme par exemple : l'atteinte des objectifs ou de chiffres d'affaires fixés par la compagnie ; le taux d'encaissement ; le passage d'une mission de contrôle.
- Sur l'appréciation du contrôle interne. En effet, l'appréciation du contrôle interne est basée sur des critères établis comme la présence de plusieurs insuffisances relevées lors des missions d'audits et du non-respect des procédures propres à la gestion du bureau direct ou du département.

Cela a permis d'identifier les départements et les bureaux directs dont les opérations représentaient plus de risques et qui ont fait l'objet d'une mission d'audit au cours de l'année 2016.

La seconde phase qui constitue la phase de préparation de la mission d'audit a permis d'élaborer un nouveau QPC spécifique aux bureaux directs et aux départements ciblés afin de renseigner le tableau des risques (TDR) qui lui est affilié.

► Recensement des risques opérationnels

Les opérations qui ont été concernées par cette évaluation des risques sont les suivantes :

- Les contrats d'assurance
- La comptabilité et la trésorerie
- La sécurité
- Les sinistres et la gestion juridique et contentieux
- La gestion des attestations
- Les moyens généraux
- La réassurance
- Le fonctionnement des bureaux directs

Certaines opérations ont même fait l'objet d'un audit à savoir :

La comptabilité et de la trésorerie

Le contrôle interne a vérifié les opérations d'encaissement et de décaissement, la tenue de caisse, l'application des consignes de sécurité de la caisse et des opérations de comptabilisation.

De plus, il s'est assuré que tous les décaissements ont fait l'objet d'une pièce comptable les justifiant ; que les commissions allouées en rémunération de l'apport ou de la gestion d'une opération d'assurances sont régies par des textes légaux et respectent la procédure interne de paiement des commissions au sein de SERENITY.

En ce qui concerne les immobilisations, il a s'agit de s'assurer que le fichier d'immobilisation était à jour et rendait compte de tous les mouvements des immobilisations au sein de la compagnie c'est-à-dire de l'identification du besoin jusqu'à la cession ou la mise en rebut.

La sécurité

La mission de contrôle a tourné autour de :

- la sécurité informatique. Le contrôle a permis de s'assurer que le matériel informatique et les données de l'entreprise sont en sécurité, de la présence des opérations de maintenance et de la gestion des habilitations, de l'installation de l'antivirus et de sa mise à jour.
- la sécurité des locaux de l'entreprise a permis de s'assurer de l'efficacité des caméras et du dispositif sécuritaire, du plan d'évacuation à la Direction générale; de la limitation des accès.
- la sécurité sur le plan des ressources humaines en matière de recrutement. Cela a permis de mettre en place un comité permanent qui siège lors des recrutements au sein de la compagnie.

Les sinistres

En ce qui concerne les sinistres, les contrôles effectués ont permis de vérifier l'exhaustivité des éléments devant figurer sur la déclaration sinistre ; de vérifier que le registre de déclarations est bien tenu et mis à jour régulièrement et que le code couleur des côtes est respecté ; de s'assurer de la complétude des dossiers sinistres à payer et que la garantie est effectivement acquise ; s'assurer que le client a effectivement payé sa prime, que le risque est couvert et qu'il respecte les critères de tarification.

L'assurance santé

En ce qui concerne la production des contrats Santé, le contrôle effectué a permis de s'assurer que le barème de la compagnie est bien appliqué sur les contrats groupe et contrat individuel ; de comparer les états Mercure aux états de production santé et d'effectuer ainsi des rapprochements. Pour ce qui est de la gestion du portefeuille santé, lors de la mission d'audit, le contrôle a permis de vérifier les calculs pour surprime et ristourne pour les cas d'incorporation et de retrait, vérifier l'impact du suivi de la sinistralité sur les renouvellements des primes et l'application des recommandations du comité de suivi.

Le fonctionnement des bureaux directs

L'audit s'est attardé la gestion physique du stock, la mise à jour du fichier de suivi du stock d'attestations et aussi la mise à jour du module Stock sur Mercure. De plus, concernant le cycle clients, la mission a permis de s'assurer de la complétude des dossiers clients, du respect des procédures d'émissions et d'encaissement de la prime, de l'exhaustivité des opérations qui ne font pas l'objet préalable d'un ordre de dépense visé par le responsable de bureau mais également que le solde des clients en arriérés est effectivement celui qui apparaît dans les états d'arriérés sur Mercure par une confirmation avec le client.

► Les opérations financières et comptables :

Selon l'article 331-16 alinéa g) du règlement N°5/CIMA/PCME/CE/SG/2009 modifiant et complétant le code des assurances des états membres de la CIMA

Cette partie détaille les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.

En ce qui concerne spécifiquement l'information financière et comptable elle est soumise aux principes généraux suivants :

Les comptes bancaires :

La position des comptes de banques est justifiée par les états de rapprochement entre les relevés de comptes émanant des établissements financiers et les journaux de caisse mensuellement par le département comptable et financier. Le principe de séparation des fonctions est observé ainsi que l'autorité de supervision des états de rapprochement. Les comptes de virement interne sont soldés au terme de ces opérations.

Lors des audits de bureaux directs en 2016 des rapprochements bancaires ont été effectués. L'exhaustivité des versements en banque a été soutenue par la vérification des bordereaux de versements et les différentes écritures passées dans les journaux de caisse.

Les caisses

La position de chaque caisse est justifiée par la transmission mensuelle à l'agent comptable qui est chargé de les contrôler :

- Des journaux de caisse électroniques et physiques
- Des fiches d'arrêtés de caisse journaliers visées par le caissier et le responsable du bureau (en ce qui concerne les bureaux directs)

Lors des missions d'audit de 2016, après avoir fait l'arrêté de caisse à la date de la mission, il a été utilisé la méthode de reconstitution de solde qui permet de confirmer le solde du montant théorique inscrit dans le journal de caisse et le billettage dans la caisse.

Selon l'article 331-16 alinéa C) du règlement N°5/CIMA/PCME/CE/SG/2009 modifiant et complétant le code des assurances des états membres de la CIMA

Cette partie détaille les méthodes utilisées pour assurer l'évaluation et le contrôle des placements, en particulier en ce qui concerne l'évaluation de la qualité des actifs et de la gestion actif-passif ;

Selon l'article 331-16 alinéa d) du règlement N°5 /CIMA/PCME/CE/SG/2009 modifiant et complétant le code des assurances des états membres de la CIMA

Cette partie détaille le dispositif de contrôle de gestion des placements ce qui inclut les délégations de pouvoir, la diffusion de l'information, les procédures internes de contrôle au audit et la répartition interne des responsabilités au sein du personnel chargée d'effectuer les transactions en pouvant être également chargés de leur suivi ;

Les placements admis en représentation des engagements techniques

Les règles relatives aux placements constituent une des particularités de comptabilité des compagnies d'assurances en raison d'une part, de leur nature qui doit répondre à certaines exigences légales, d'autre part de leur montant qui doit correspondre aux engagements à l'égard des assurés :

Dans le cadre de l'application de l'article 335 du CODE CIMA relatif au contrôle de ces valeurs, les investigations du contrôle interne s'articuleront autour des points suivants:

- Le respect et conformité de la territorialité du risque couvert, aux dispositions de l'article 335-13 du CODE CIMA
- S'assurer que les actifs admis répondent aux critères de sûreté, rentabilité et de liquidité.
- S'assurer que SERENITY S.A possède le titre de propriété sur le bien immobilier
- S'assurer que le bien immobilier est hors de tout doute au regard des dispositions judiciaires (hypothèque, état litigieux) conformément à l'article 335-12c CIMA.

Les placements non admis en représentation des engagements techniques :

Il s'agit des obligations et autres valeurs émises ou des garanties par l'un des états membres de la CIMA conformément à l'article 335-11c.

Le contrôle interne s'assure de la conformité des placements avec la réglementation détaillée qui les régit :

- Critère de rentabilité
- Absence d'incidence de paiement
- Cotation des titres sur le marché de l'UEMOA
- Assurance de la fiabilité de l'institution financière et de sa qualité de spécialisation en la matière.
- De la liquidité des établissements financiers de placement.
- Conformité de la quotité conventionnelle au regard des engagements de la société

Cependant, aucune mission de contrôle n'a été effectuée au cours de cette année 2016 sur les placements.

UNE PARTIE DU PERSONNEL DE SERENITY SA



Mr. N'GORAN MARTIN - CONSEILLER DU PDG



Mr. YREBE AKA HONORE - DIRECTEUR TECHNIQUE



Mme. KACOU HÉLÈNE N'DA - ASSISTANTE DE DIRECTION



EQUIPE CAUTION



EQUIPE FINANCES ET COMPTABILITÉ



EQUIPE DÉVELOPPEMENT



ÉQUIPE MOYENS GÉNÉRAUX



ÉQUIPE AUDIT ET CONTRÔLE DE GESTION



ÉQUIPE SINISTRÉ ET JURIDIQUE



ÉQUIPE INFORMATIQUE



ÉQUIPE PRODUCTION

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

RAPPORT D'ACTIVITES

RAPPORT DES ACTIVITES ADMINISTRATIVES

LA VIE DES ORGANES

SERENITY SA a tenu ses différentes réunions à savoir :

- sa 7ème Assemblée Générale Ordinaire, le 31 mai 2016 ;
- ses réunions des comités d'Audit et de Stratégie du Conseil d'Administration, le 29 juillet 2016 ;
- son 19ème Conseil d'Administration, le 29 décembre 2016.

L'accroissement des investissements étrangers et l'implantation d'entreprises étrangères, entraînent l'arrivée sur le marché d'un nouveau type de clients plus exigeants et plus demandeurs de produits d'assurances élaborés. Ceci a pour conséquence d'instaurer l'émulation au niveau des entreprises d'assurance du marché.



LES RESSOURCES 2016

1. CHIFFRES D'AFFAIRES PAR BRANCHE

SERENITY SA clôture son exercice avec une réalisation de 62% des objectifs soit 4 077 342 548 FCFA de chiffre d'affaires. Les prévisions de chiffres d'affaires de 6.530.000.000 FCFA n'ont pas été atteintes. Cela s'explique par :

- la perte du portefeuille LUKOIL, qui est passé de 1 225 947 455 FCFA en 2015 à seulement 26 088 173 FCFA en 2016, l'opérateur ayant suspendu ses activités offshore en raison de la chute des cours du pétrole ;
- la politique de sélection des risques caution qui nous a fait refuser toutes les cautions fournisseurs ;
- la revue à la hausse des contre garanties exigées au client caution ;
- la non acquisition de certains portefeuilles santé lors des appels d'offres.

Les réalisations 2016 comparées à celles de 2015, laisse apparaître une progression de 6% par rapport aux réalisations 2015 sans LUKOIL et une régression de 19% avec LUKOIL.

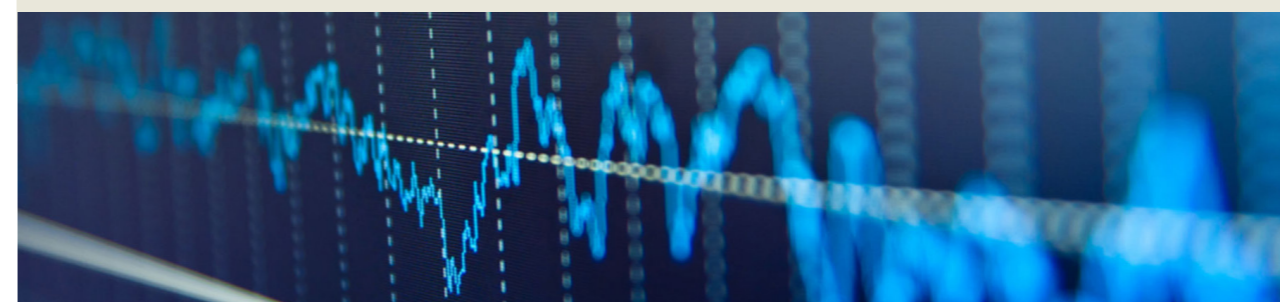


► Réalisation par source

Source	Chiffre d'affaires 2015	Objectifs 2016	Chiffre d'affaires 2016	Taux de réalisation	Prog 15/16	Part/source
Bd	3 705 637 373	4 347 000 000	2 643 448 179	61%	-29%	65%
Agents généraux	696 203 949	1 070 000 000	715 757 334	67%	3%	18%
Courtiers	655 192 400	1 113 000 000	718 137 039	65%	10%	17%
Total	5 057 033 722	6 530 000 000	4 077 342 552	62%	-19%	100%

On note une régression de 29% pour la distribution directe, et une progression des productions des intermédiaires (soit 3% pour le réseau Agents et 10% pour le Courtage). La forte régression de la distribution directe est due à la perte du portefeuille LUKOIL. La part de la distribution directe dans les acquisitions 2016 est de 65%, et 17% pour le courtage. Le Réseau Agents généraux représente quant à lui 18%.

Bien que le Tableau ci-dessus ne le montre pas, il faut noter que 2 Bureaux : ceux de Bouaké et de Korhogo ont dépassé leurs objectifs annuels respectivement 102% et 103%.



► Repartition du chiffre d'affaires des bureaux directs par branche

Reseau bureaux directs	Objectifs 2016	Prime nette	Accessoires	Chiffre d'affaires	Taux de realisation
100 - Dommages corporels	105 000 000	42 698 021	1 054 707	43 752 728	42%
120 - Sante	500 000 000	260 863 570	2 625 000	263 488 570	53%
200 - Automobile	1 897 000 000	1 187 830 011	68 603 949	1 256 433 960	66%
300 - Incendies & multirisques	200 000 000	107 132 091	1 938 900	109 070 991	55%
400 - Autres dommages aux biens	100 000 000	14 091 375	520 000	14 611 375	15%
500 - Responsabilite civile	100 000 000	95 940 593	1 650 500	97 591 093	98%
600 - Transports, corps et facultes	245 000 000	102 349 657	2 216 906	104 566 563	43%
700 - Caution-credits	1 200 000 000	708 993 539	44 939 360	753 932 899	63%
Total ddad	4 347 000 000	2 519 898 857	123 549 322	2 643 448 179	61%

La production des BD a été essentiellement portée par l'Automobile et la Caution, suivie de la Santé et le Transport. La distribution directe a réalisé 61% des objectifs annuels sectoriels.

► Repartition du chiffre d'affaires du courtage par branche

Reseau courtage	Objectifs	Prime nette	Accessoires	Chiffre d'affaires	Taux de realisations
100 - Dommages corporels	30 000 000	6 873 056	288 676	7 161 732	24%
120 - Sante	205 000 000	62 961 525	1 261 000	64 222 525	31%
200 - Automobile	588 000 000	391 521 429	14 827 123	406 348 552	69%
300 - Incendies & multirisques	150 000 000	100 960 561	1 897 231	102 857 792	69%
400 - Autres dommages aux biens	50 000 000	42 106 983	60 000	42 166 983	84%
500 - Responsabilite civile	40 000 000	35 143 378	508 770	35 652 148	89%
600 - Transports, corps et facultes	50 000 000	15 136 131	1 037 950	16 174 081	32%
700 - Caution-credits	0	41 378 227	2 174 999	43 553 226	
Total courtage	1 113 000 000	696 081 290	22 055 749	718 137 039	65%

La production du courtage est également dominée par l'Automobile suivie de l'Incendie & autres dommages aux biens et de la santé. Le courtage a réalisé 65% des objectifs annuels.



► Repartition du chiffre d'affaires des agents generaux par branche

Reseau agents	OBJECTIFS 2016	Pn	Accessoires	Chiffre d'affaires	Taux de realisations
100 - Dommages corporels	20 000 000	7 525 442	165 000	7 690 442	38%
120 - Sante	45 000 000	17 027 115	669 000	17 696 115	39%
200 - Automobile	490 000 000	274 753 931	22 644 287	297 398 218	61%
300 - Incendies & multirisques	0	2 079 427	100 000	2 179 427	
400 - Autres dommages aux biens	0	4 167 089	275 000	4 442 089	
500 - Responsabilite civile	10 000 000	3 391 652	120 000	3 511 652	35%
600 - Transports, corps et facultes	5 000 000	49 262 403	893 000	50 155 403	1003%
700 - Caution-credits	500 000 000	303 686 988	28 997 000	332 683 988	67%
Total divers agents	1 070 000 000	661 894 047	53 863 287	715 757 334	67%

Le Réseau « agent » a réalisé 67% des objectifs annuels. L'automobile reste la branche forte également chez les agents.



2. LES PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS (PREC)

Les provisions de primes passent de 674 169 015 FCFA au 31/12/2015 à 443 860 550 FCFA au 31/12/2016 soit une baisse de 34.16%.

Malgré cette tendance baissière, il convient de noter que les provisions de primes des branches santé, automobile, responsabilité civile et dommages corporels sont en hausse, en raison de la hausse des réalisations desdites branches par rapport à l'exercice 2015.

Branche	Provisions de primes Au 31/12/ 2016	Provisions de primes Au 31/12/ 2015	Variation des provisions de primes %	
			Montants	%
Dommages corporels	10 694 060	10 471 395	222 655	2.13%
Sante	4 531 545	2 940 535	1 591 010	54.11%
Automobile	246 335 619	221 779 836	24 555 783	11.07%
Dommages aux biens	13 408 398	28 789 052	-15 380 654	-53.43%
Responsabilité civile	23 539 787	23 002 160	537 627	2.34%
Transports	1 182 605	2 777 341	-1 594 736	-57.42%
Caution	144 168 536	384 408 696	-240 240 159	-62.50%
Total	443 860 550	674 169 015	-230 308 464	-34.16%

3. LES PRIMES ACQUISES

La branche automobile et la branche caution ont des chiffres d'affaires plus élevés que ceux des autres branches et représentent respectivement 44,93% et 31,81% des primes acquises de l'exercice qui sont de 4 307 651 012 %

Branche	Provisions de primes Au 31/12/ 2016	Variation des provisions de primes	Montants	%
Dommages corporels	58 604 902	222 655	58 382 237	1.36%
Sante	345 407 210	1 591 010	343 816 200	7.98%
Automobile	1 960 180 729	24 555 783	1 935 624 946	44.93%
Dommages aux biens	275 328 656	-15 380 654	290 709 310	6.75%
Responsabilité civile	136 754 893	537 627	136 217 266	3.16%
Transports	170 896 047	-1 594 736	172 490 783	4.00%
Caution	1 130 170 111	-240 240 159	1 370 410 270	31.81%
Total	4 077 342 548	-230 308 464	4 307 651 012	100.00%

4. LES PRODUITS DE PLACEMENTS

Les produits financiers en 2016 sont de FCFA 107 744 550, sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent qui étaient de 107 494 228%.

Libellé	2015	2016	Variation	
			Montant	%
Valeurs d'états	3 000 100	1 000 300	-1 999 800	-67%
Fond commun de placement	46 709 933	13 653 523	-33 056 410	-71%
Intérêts des prêts à des tiers	10 000 000	6 000 000	-4 000 000	-40%
Revenu des actions non cotées		33 033 492	33 033 492	
Intérêts des DAT	36 136 087	43 728 753	7 592 666	21%
Commissions reçues de la coassurance et du pool	11 648 108	10 328 482	-1 319 626	-11%
Total	107 494 228	107 744 550	250 322	0%

5. LES FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers ont augmentés de 14% en 2016 pour un montant de FCFA 3 777 063.

Libellé	2015	2016	Variation	
			Montant	%
Frais financiers sur DAT	2 410 783	6 569 060	4 158 277	172%
Agios / Frais de tenue de compte	21 516 408	20 621 399	-895 009	-4%
Intérêts sur crédit-bail	1 486 689	2 229 134	742 445	50%
Frais sur les titres	1 846 368	1 617 718	-228 650	-12%
Total	27 260 248	31 037 311	3 777 063	14%



LES CHARGES

1. LES CHARGES TECHNIQUES

• Provisions de sinistres brutes de recours

2016
2.750.87.3583 FCFA

2015
2.287.433.046 FCFA

20,26%

Les provisions de sinistres brutes de recours sont passées de 2 287 433 046 FCFA en 2015 à 2 750 873 583 FCFA en 2016, soit une hausse générale de 20,26%. Les hausses s'observent dans les branches Responsabilité Civile, Automobile et Cautions.

• Prévisions de recours à encaisser

2016
1.938.623.103 FCFA

2015
1.101.430.799 FCFA

76,01%

Les Prévisions de recours à encaisser sont passées de 1 101 430 799 FCFA en 2015, à 1 938 623 103 FCFA, soit une hausse de 76.01%.

• Charge de sinistre

► Sinistralité par branche

Branches	Primes acquises de l'exercice	Charge de sinistre de l'exercice	S/pa
automobile	1 935 624 946	672 538 323	35%
Dommage corporel	58 382 237	-113 651	-
Santé	343 816 200	212 345 194	62%
Dommages aux biens	290 709 310	63 051 477	22%
Resp. Civile	136 217 266	87 695 819	65%
Transport	172 490 783	-25 602 380	-
Caution	1 370 410 270	1 307 100	0.1%
TOTAL	4 307 651 012	1 011 221 883	23.47%

2016
1.011.221.883 FCFA

2015
1.270.318.470 FCFA

20,40%

La charge de sinistre de l'exercice 2016 est de 1 011 221 883 FCFA, contre 1 270 318 470 FCFA au 31/12/2015, soit une baisse de 20,40 % de la charge de l'exercice. La branche automobile, présente la charge de sinistre la plus élevée avec 672 538 323 FCFA sur un total de 1 011 221 883 FCFA, soit 66.51% de la charge de sinistre totale. La charge de sinistre de l'exercice est de FCFA 1 011 221 883. On note que la sinistralité de notre portefeuille n'est pas alarmante, elle est de 23.47% là où la norme est de 65%.

Sinistralité de notre portefeuille

Actuel **23,47%**

Norme **65%**

2. LES COMMISSIONS

Branches	Chiffre d'affaires 2016	Commissions	Taux de commissionnement
Dommages corporels	58 604 902	7 184 175	12,26%
Sante	345 407 210	13 878 455	4,02%
Automobile	1 847 917 972	253 455 562	13,72%
Dommages aux biens	275 328 656	51 711 589	18,78%
Responsabilite civile	136 754 893	26 514 771	19,39%
Transport	170 896 047	11 486 108	6,72%
Caution	1 130 170 111	131 072 203	11,60%
Pool tpe	112 262 757	4 544 291	4,05%
Total	4 077 342 548	499 847 154	12,26%

Branches	Chiffre d'affaires 2016	Commissions	Taux de commissionnement
Dommages corporels	58 604 902	7 184 175	12,26%
Sante	345 407 210	13 878 455	4,02%
Automobile	1 847 917 972	253 455 562	13,72%
Dommages aux biens	275 328 656	51 711 589	18,78%
Responsabilite civile	136 754 893	26 514 771	19,39%
Transport	170 896 047	11 486 108	6,72%
Caution	1 130 170 111	131 072 203	11,60%
Pool tpe	112 262 757	4 544 291	4,05%
Total	4 077 342 548	499 847 154	12,26%

Au 31/12/2016, les commissions sont de 499 847 154 FCFA contre un montant de FCFA 504 496 977 au 31/12/2015 soit une baisse de 0.9%, due à la baisse du chiffre d'affaires. Le ratio commission sur chiffre d'affaires est de 12.26 %.

2016
499.847.154 FCFA

2015
504 496 977 FCFA

0,9%

Ratio Commission

12,26%



3. LA REASSURANCE

Les primes cédées au 31/12/2016 s'élèvent à 276 087 998 FCFA, contre 1 770 165 702 FCFA au 31/12/2015.

Le résultat de la réassurance est en faveur de SERENITY-SA, soit 306 372 862 FCFA.

Libelle	Debit	Credit
Primes cedees		276 087 998
Commissions	57 978 316	
Sinistres payes	694 206 385	
Depot de primes		
Constitution	48 090 813	
Liberation		140 580 897
Depot de sinistres		
Constitution	655 313 170	
Liberation		712 442 057
Interets sur depots		20 197 168
Participation beneficiaire	92 298	
Solde en faveur de serenity s.A		306 372 862
Total	1 455 680 982	1 455 680 982



4. LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Rubriques	Réalisations 2015	Budget 2016	Réalisations 2016	Taux de réalisation 2016	Variation 2015 - 2016
Frais de personnel	673 468 409	602 731 984	710 896 712	118%	6%
Impôts et taxes	138 311 893	107 569 636	169 811 547	158%	23%
Travaux et fournitures extérieurs	382 424 863	240 540 806	400 641 614	167%	5%
Transports et déplacements	10 891 450	15 997 500	13 185 070	82%	21%
Frais divers de gestion	498 495 510	232 477 652	446 237 547	192%	-10%
Total (1)	1 703 592 125	1 199 317 578	1 740 772 490	145%	2%
Commissions	504 496 977	566 450 000	499 847 154	88%	-1%
Dotations aux amortissements et aux provisions	222 562 869	110 295 719	325 668 985	295%	46%
Total (2)	2 430 651 971	1 876 063 297	2 566 288 629	137%	6%

Rubriques	Réalisations 2015	Budget 2016	Réalisations 2016	Taux de réalisation 2016	Variation 2015 - 2016
Frais de personnel	673 468 409	602 731 984	710 896 712	118%	6%
Impôts et taxes	138 311 893	107 569 636	169 811 547	158%	23%
Travaux et fournitures extérieurs	382 424 863	240 540 806	400 641 614	167%	5%
Transports et déplacements	10 891 450	15 997 500	13 185 070	82%	21%
Frais divers de gestion	498 495 510	232 477 652	446 237 547	192%	-10%
Total (1)	1 703 592 125	1 199 317 578	1 740 772 490	145%	2%
Commissions	504 496 977	566 450 000	499 847 154	88%	-1%
Dotations aux amortissements et aux provisions	222 562 869	110 295 719	325 668 985	295%	46%
Total (2)	2 430 651 971	1 876 063 297	2 566 288 629	137%	6%

Les frais généraux hors commissions et amortissements sont de FCFA 1 738 435 907 pour l'exercice 2016, soit une hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de réalisation de ces charges par rapport aux prévisions est de 145%.

En prenant en compte les charges de commissions et les dotations aux amortissements, nous avons un montant de FCFA 2 563 952 046 en fin 2016 contre des réalisations 2015 de FCFA 2 430 651 971 soit une légère hausse de 5%. Le taux de réalisation correspondant est de 137% par rapport à nos prévisions budgétaires.

• Frais généraux hors commissions et amortissements

2016
1.738.435.907 FCFA → **2%** ↑

• charges de commissions et les dotations aux amortissements

2016
2.563.952.046 FCFA → **5%** ↑
2015
2.430.651.971 FCFA



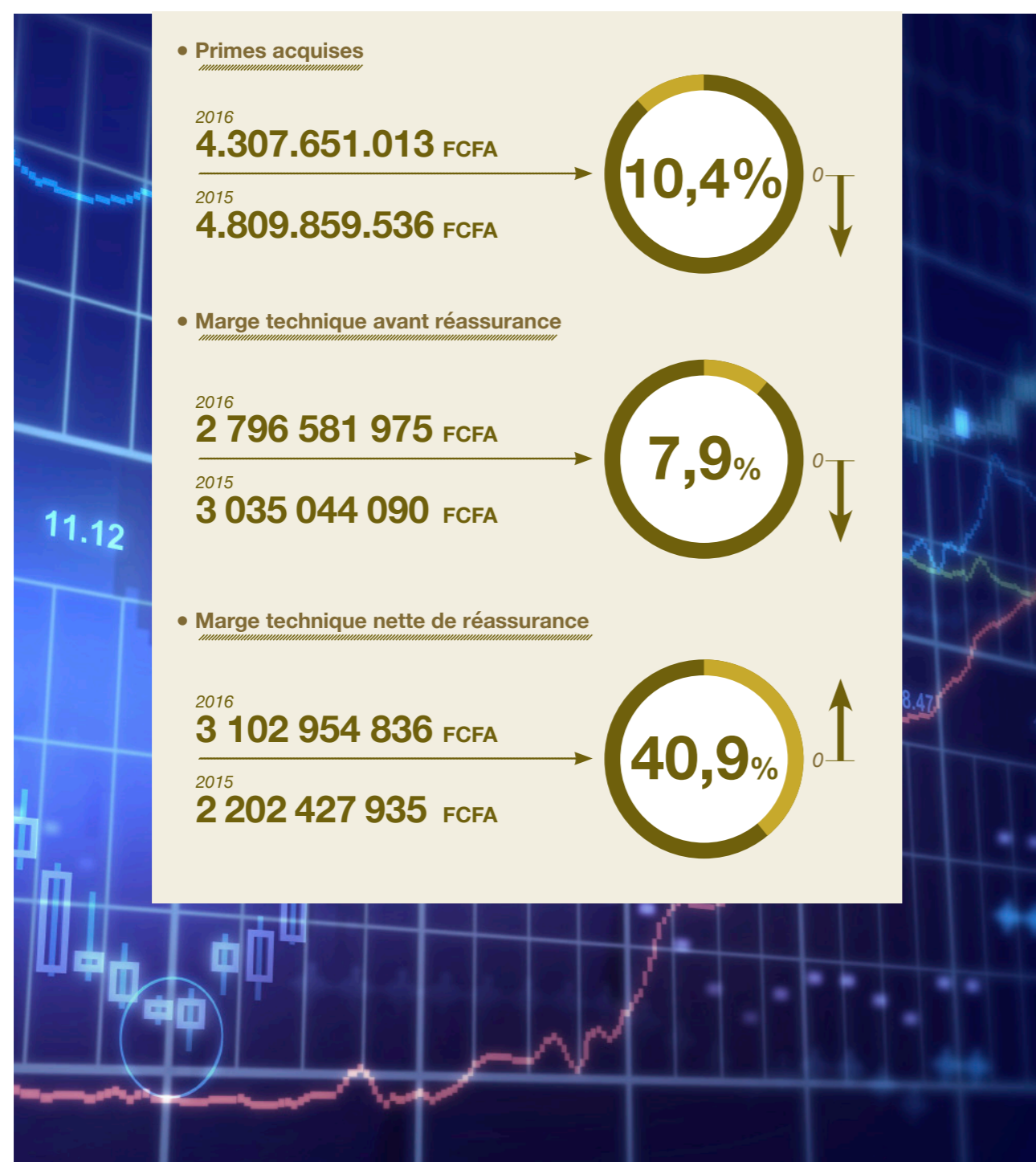
LES RESULTATS DE L'EXERCICE

1. LE RÉSULTAT TECHNIQUE

Les primes acquises de l'exercice sont de FCFA 4 307 651 013 contre un montant de FCFA 4 809 859 536 en 2015, soit une baisse de FCFA 502 208 523 représentant une variation de (-) 10.4%.

La marge technique avant réassurance est de FCFA 2 796 581 975 contre un montant de FCFA 3 035 044 090 l'exercice précédent soit une baisse de 7.9%.

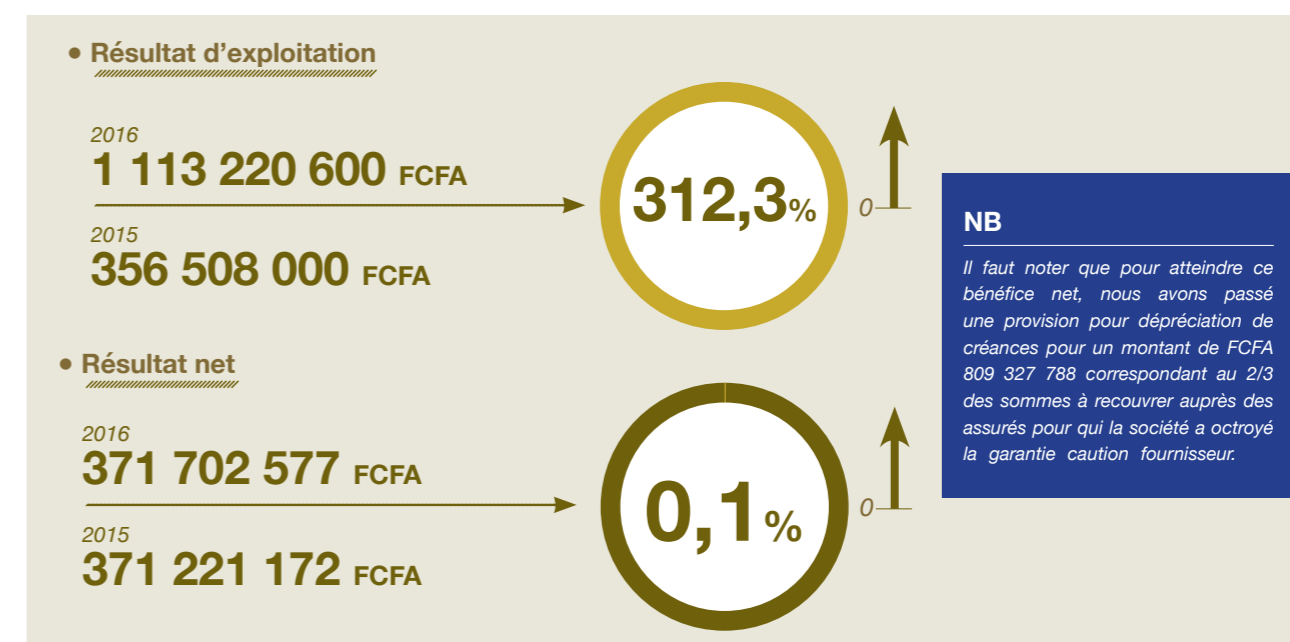
La marge technique nette de réassurance est de FCFA 3 102 954 836 soit une hausse de 40.9 % l'exercice précédent où nous nous situons à FCFA 2 202 427 935.



2. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat d'exploitation de l'exercice est de FCFA 1 113 220 600 contre un montant de FCFA 356 508 000 l'exercice précédent soit une hausse de 312.3%.

En ce qui concerne le résultat net de l'exercice après impôt il est de FCFA 371 702 577 pour un montant de FCFA 371 221 172 en 2015 soit une hausse de 0.1%.



LES RATIOS DE GESTION

Rubrique	2015	2016
Ratio commissions / CA	10%	12.3%
Ratio frais généraux / CA	38.1%	50.6%
Ratio coût d'acquisition (comm+FG) / CA	48.1%	62.9%

LA MARGE DE SOLVABILITE

En fin 2015, la CIMA a réajusté notre surplus de marge en déficit de marge pour un montant de -21 397 100 FCFA en faisant abstraction de tous les recours à encaisser caution.

Pour l'exercice 2016, la marge telle qu'évaluée par la société est de FCFA 866 972 411.

LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Le total de nos engagements règlementés est de FCFA 4 634 454 212.

Le total de nos actifs admis en représentation est de FCFA 4 863 475 089.

Nous avons donc un excédent de marge de couverture de FCFA 229 020 877 représentant un taux de couverture de 104.94%.



- ① L'ASSURANCE DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES PAR VOIE AERIENNE (FACULTÉS AÉRIENNES)
- ② L'ASSURANCE DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES PAR VOIE MARITIME (FACULTÉS MARITIMES)
- ③ L'ASSURANCE DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES PAR VOIE TERRESTRE (FACULTÉS TERRESTRES)
- ④ L'ASSURANCE DES BATEAUX DE PLAISANCE

L'Assurance pour votre Sérénité 



**LES
PERSPECTIVES**

La société est à son huitième (8ème) exercice social. C'est le lieu de faire le bilan et de se projeter pour les dix (10) années à venir.

En effet, le chiffre d'affaires n'a pas décollé dans les proportions espérées ; et le challenge de la société est de franchir dans l'immédiat, à l'horizon de l'exercice 2018, le palier des six milliards (6 000 000 000) Francs CFA pour atteindre sinon, tendre vers les dix milliards (10 000 000 000) Francs CFA à l'horizon 2022.

Mais d'ores et déjà, nous pouvons nous satisfaire de la stabilité que le réseau apporte à notre portefeuille.

La société pendant ces huit (8) premières années s'est constituée des actifs représentatifs de ses engagements réglementés sensiblement de même niveau. Cependant, si l'on examine soigneusement ces actifs immobiliers, des plus-values latentes significatives pourraient être dégagées et ceci viendrait valoriser notre société.

Par rapport à l'augmentation du capital, SERENITY SA est non seulement en contact avec des partenaires financiers extérieurs, mais explore également d'autres pistes internes à même de lui permettre de passer le cap.

Cette nouvelle réglementation relative au capital social des sociétés d'assurances en zone CIMA amène SERENITY SA à revoir ses ambitions au niveau de la sous-région. Les réflexions s'orientent plutôt vers une diversification des activités en Côte d'Ivoire telle que les domaines de l'agro-industrie (palmier à huile), de l'immobilier et des transports.

De manière générale, SERENITY SA reste toujours persuadée que la clé de son succès reste et demeure entre autres :

- *La maîtrise impérative de ses coûts de fonctionnement;*
- *La recherche affirmée de résultats positifs;*
- *L'inscription de la démarche qualité de ses services;*
- *La poursuite du renforcement de capacité de l'ensemble de ses collaborateurs.*



POLITIQUE DE PLACEMENT



INTRODUCTION

Au cours de l'exercice 2016, la société a investi dans les rubriques suivantes du catalogue des placements :

- Obligations et autres valeurs d'état ;
- Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ;
- Actions des entreprises d'assurances ;
- Actions et obligations des sociétés commerciales ;
- Droits réels immobiliers ;
- Prêts garantis ;
- Dépôts en banque.

Il faut préciser que pour cet exercice, SERENITY S.A. a mis un accent particulier à la finalisation et la recherche des documents administratifs concernant ses placements immobiliers afin de les sécuriser et de les faire admettre en représentation de ses engagements.

Il convient de rappeler que tous les placements sont fait avec le souci du respect permanent du cryptique de rentabilité, de sécurité et de liquidité.

OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS D'ÉTAT

Pour l'exercice 2016, c'est la rubrique des investissements qui a connu un taux significatif de régression.

A fin 2016, nous nous situons à FCFA 92 785 134 soit un taux de (-) 25% par rapport à l'exercice précédent.

Il faut préciser que le capital remboursé et les intérêts courus sur cette rubrique sont investis systématiquement en fond commun de placement (OPCVM).

Cette rubrique est représentée par les titres de participations et des obligations de l'état au taux d'intérêts allant de 6 à 7%.

Ces placements représentent à peu près 2% de nos investissements globaux. des documents administratifs concernant ses placements immobiliers afin de les sécuriser et de les faire admettre en représentation de ses engagements.

Il convient de rappeler que tous les placements sont fait avec le souci du respect permanent du cryptique de rentabilité, de sécurité et de liquidité.

Titres	Société de gestion et d'intermédiation	Valeur en portefeuilles au 31/12/2016
Construction 3ème pont 6,5	BNI	3 477 567
ECOBANK CI 6,5 13-20	ECOBANK	85 714 287
TPCI 7% 10-17	ECOBANK	3 593 280
Total		92 85 134



ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES (OPCVM)

Les OPCVM sont en forte progression dans notre politique de placement ces dernières années. Nous sommes à fin 2016 à FCFA 418 102 476 soit un taux de progression de 10% par rapport à l'exercice précédent.

Cette rubrique est alimentée à la fois par les intérêts générés sur cette rubrique de l'ordre de 12% et des investissements issus des obligations et valeurs d'état vus dans la rubrique précédente.

Pour SERENITY S.A., ces OPCVM sont essentiellement des investissements en fonds communs de placements gérés par des institutions financières de la place (ECOBANK).

Ces investissements, représentent près de 12% de nos investissements globaux.

OPCVM	Société de Gestion	Valeur du portefeuille au 31/12/2016
FCPI UEMOA OBLIGATAIRE	ECOBANK	58 270 022
FCPI UEMOA DIVERSIFIE	ECOBANK	251 860 323
FCPI UEMOA RENDEMENT	ECOBANK	107 972 131
Total		418 102 476

ACTIONS DES ENTREPRISES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES

A fin 2016, sur cette rubrique la société a investi FCFA 300 000 000, représentant le montant total de la participation de SERENITY au capital de la société de réassurance NCA Re.

Compte tenu des bons résultats et de la bonne santé financière de cette entreprise, SERENITY S.A. entend augmenter sa participation dans le capital de cette dernière.

	2013	2014	2015	2016	Total
Souscriptions actions NCA Re	75 000 000	75 000 000	50 000 000	100 000 000	300 000 000

ACTIONS ET OBLIGATIONS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

A fin 2016, la société a investi sur cette rubrique, la somme de FCFA 82 791 000.

Mais suite au dernier contrôle sur place effectué par la CRCA sur les comptes prévisionnels de l'exercice 2015, la commission n'a admis aucun montant investi compte tenu des difficultés financières ou des capitaux propres négatifs enregistrés par ces sociétés.

Au vu des éléments cités plus hauts, SERENITY S.A. ne prévoit pas réaliser de nouveaux investissements sur cette rubrique sauf si une très bonne opportunité se présente.

La société entend enregistrer les premiers retours sur investissements avant d'entreprendre d'effectuer de nouveaux placements.

Il faut noter que des provisions pour dépréciations d'actifs ont été effectués sur ces investissements ces deux derniers exercices.

Toutefois, il dégage de bonnes perspectives pour Ivoire Gaz devenu entretemps EQUINOX avec un carnet de commande assez fourni.

Il n'est pas à exclure que les actions de EQUINOX fassent l'objet d'une réévaluation.

Sociétés	Montant des prises de participation au 31/12/2016
SODISMA	1 000 000
SNG	19 699 000
TRANSLAND	22 092 000
EQUINOX (Ex IVORGAZ)	40 000 000
Total	82 791 000

DROITS RÉELS IMMOBILIERS

Cette rubrique est la plus importante de nos placements, à fin 2016 SERENITY S.A. aura investi la somme de FCFA 1 616 853 930 représentant 43% de l'ensemble de nos placements sur cette période.

Il faut noter que pour cet exercice, la société a acquis deux (2) lots de terrains dans la commune de BINGERVILLE en bordure de lagune précisément à BREGBO CITE ATCHO ALBERT. La procédure d'obtention des ACD est bien engagée. Sur ces lots SERENITY S.A. possède déjà les attestations domaniales.

Enfin, toujours dans sa politique d'investissement immobilière 2016, la société a acquis 18HA de terrains dans la commune d'AKOUBE ZEUDJI.

Ce qui porte à 38HA la superficie de terres que possède SERENITY S.A. dans cette zone.

► Tableau des investissements immobiliers

Situation	Montant investi au 31/12/2016
Plateau / Appartement Rue du commerce 300m2	262 843 490
Plateau / Terrain Longchamps 1 116m2	750 000 000
Jacqueville / Terrain quartier Millionnaire 16 lots de 7 834m2	36 400 000
Jacqueville / Terrain N'DJEM (2) lots 2294 & 2285 ilot 215	9 750 000
AKOUBE ZEUDJI 38HA	460 000 000
BINGERVILLE / 2lots de 1 230m2	22 000 000
DALOA / quartier zone administrative 860m2	6 000 000
DALOA / quartier commerce 3 ilots	28 500 000
DALOA / Cité JEAN BOLOU (60) lots 3Ha	12 000 000
Total	1 587 493 490

De ce qui précède nous pouvons affirmer que la société a atteint, dans cette rubrique, un niveau d'investissement qui l'amène à plus de prudence. L'objectif étant de réaliser des plus-values en achetant certains actifs en fonction du marché.

En outre, il faut retenir que le terrain d'Akoupé-Zeudji est à fort potentiel de plus-value et constitue l'une des valeurs sûres du portefeuille.

PRÊTS GARANTIE

La rubrique de placement prêt garantie au 31/12/2016 est à FCFA 61 180 000, représentée par le prêt accordé à la CIMA pour la construction de son siège et la caution d'indemnisation CIRA.

Le prêt octroyé à la société SODISMA a été provisionné compte tenu des difficultés financières que connaît cette entreprise (liquidation judiciaire).

Entité	Montant investi
SODISMA (provisionné)	19 000 000
Caution CIRA	25 000 000
CIMA	17 180 000
Total	61 180 000

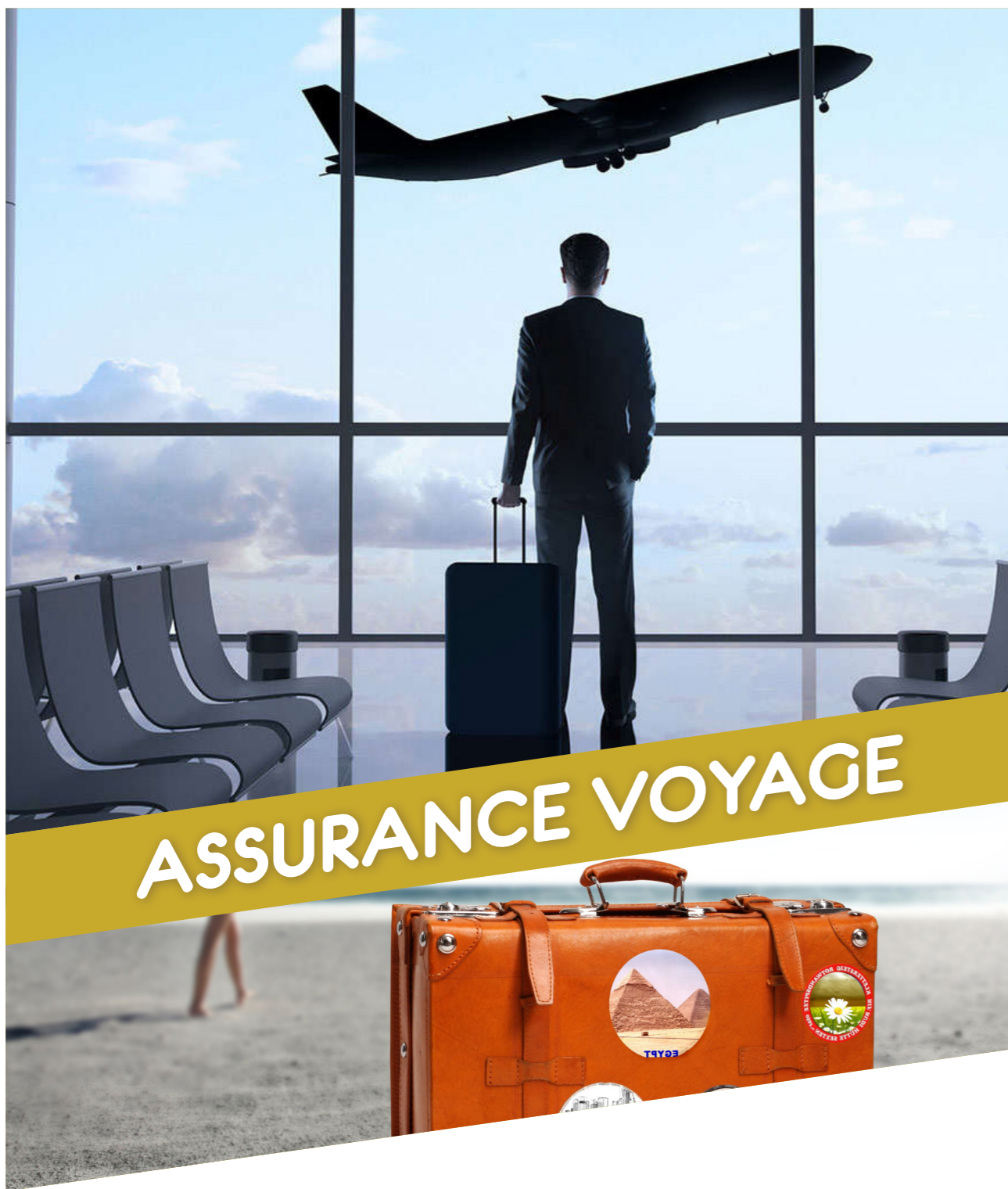
Il faut préciser que les placements réalisés pour la caution CIRA et la construction du siège de la CIMA, produisent des intérêts qui nous sont versés en début d'exercice.

DÉPÔTS EN BANQUE

Les dépôts en banque au 31 décembre 2016 s'élèvent à FCFA 1 854 864 491.

Il faut noter que plus de 80% de ce montant est placé en dépôt à terme auprès d'institutions financières au taux moyen de 5%.





ASSURANCE VOYAGE

- 👤 L'ASSISTANCE MÉDICALE D'URGENCE
- 👤 LE TRANSPORT MÉDICALISÉ AUX
- 👤 FRAIS RÉELS EN CAS D'ÉVACUATION
- 👤 LES FRAIS MÉDICAUX D'URGENCE
- 👤 LES SOINS DENTAIRES D'URGENCE
- 👤 LE RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS
- 👤 LA RECHERCHE DE BAGAGES ÉGARÉS
- 👤 L'AVANCE DE CAUTION PÉNALE

L'Assurance pour votre Sérénité 👤



RAPPORT SUR LA GESTION DE REASSURANCE DE L'EXERCICE

(Article 18-331 du Code des Assurances CIMA)

Le plan de réassurance de l'exercice 2016, présente les mêmes caractéristiques que celui de l'exercice 2015 avec deux traités proportionnels pour la branche caution et des traités en excédent de sinistres sur conservation pour les autres branches.

LE CHOIX DES COUVERTURES

Pour la branche Caution, les traité Excédent de Plein (EDP) et Open Cover ont été renouvelés à l'identique. Pour les autres branches, le renouvellement a été fait à l'identique pour les traité Auto/RC et Transport tandis que le traité Dommages aux Biens a connu des améliorations tant au niveau du plafond des engagements qu'au niveau de la cotation.

LE NIVEAU DE PROTECTION VISÉ

1. LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les capacités de souscription du traité EDP sont reconduites : 500 millions pour les cautions afférentes à la construction, et 250 millions pour les autres garanties caution.

La cession FACOB offre des capacités supplémentaires de 1 000 000 000 FCFA pour les cautions de construction et de 150 000 000 FCFA pour les autres garanties caution.

2. POUR LES BRANCHES GÉRÉES EN EXCÉDENT DE SINISTRES

Les innovations portent sur :

► Le traité Incendie et Autres Dommages Aux Biens

Pour la branche Incendie Explosions et Pertes d'Exploitation, le Plein de souscription passe de 3 000 000 000 FCFA à 4 000 000 000 FCFA, avec une sous limitation de 2 000 000 000 FCFA pour les risques comportant des stocks de coton (contre 1 500 000 000 FCFA en 2015).

Le plein de souscription pour l'Incendie des Plantations est porté de 300 000 000 FCFA en 2015 à 500 000 000 FCFA en 2016.

Pour les risques agricoles autres que l'Incendie des Plantations le plein de souscription est de 300 000 000 FCFA. Il convient de rappeler que le plein de souscription pour les Risques Techniques et risques divers ainsi que la sous limitation pour la fraude et détournement en Globale de Banque sont maintenus respectivement à 2 000 000 000 FCFA, 300 000 000 FCFA et 100 000 000 FCFA.

► Dans le traité AUTO/RCD/IA/AT

La priorité de la GAV est fixée à 5 000 000 FCFA et la capacité de souscription est de 50 000 000 FCFA par tête et 500 000 000 FCFA par cumul.

Critères qualitatifs et quantitatifs sur lesquels se fonde SERENITY pour s'assurer de l'adéquation des cessions en réassurance avec les risques souscrits.

Pour la branche Caution, avec ces pleins de souscription, l'exercice 2015 n'a connu que deux dégagements en cessions facultatives au 31/10/2015. Par ailleurs, 13 polices ont alimenté à la fois les deux traités, au 31/10/2015. Pour le traité DAB les modifications se justifient certes par l'existence de police en dépassement de plein mais aussi par la volonté de SERENITY S.A de conquérir une part plus importante du marché (raison d'ailleurs de toutes les missions commerciales), et pour rester compétitif à l'occasion des appels d'offre ou dans le cadre de la coassurance.

LE CHOIX DES CESSIONNAIRES

SERENITY S.A, a maintenu les mêmes réassureurs qu'à l'exercice précédent, malgré les nombreuses sollicitations venant de partout (Afrique Asie, Europe).

Avec une part de 25%, la CICA-RE demeure toujours l'apporteur de notre programme de réassurance confié à deux courtiers de réassurance comme l'indique bien le tableau ci-dessous.

LA REPARTITION DE LA REASSURANCE

	TRAITES PROPORTIONNELS CAUTION				TRAITES NON PROPORTIONNELS	
	TRAITE EDP CAUTION		TRAITE OPEN COVER		TRAITES EN EXCEDENT DE SINISTRE	
REASSUREURS	FSA-RE	ARC	FSA-RE	ARC	FSA-RE	ARC
CICA-RE	25%	0%	25%	0%	25%	0%
AFRICA-RE	5%	0%	5%	0%	15%	
AVENI-RE	0%	20%	0%	0%	0%	20%
CONTINENTAL-RE	10%	5%	0%	15%	5%	5%
KENYA-RE	10%		10%	10%	10%	
ZEP-RE	10%		10%		10%	
NCA-RE	15%		10%		10%	
TAN-RE				15%	0%	
TOTAL	75%	25%	60%	40%	75%	25%

ORGANISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE ET CONTROLE DU PROGRAMME DE LA REASSURANCE

Nous utilisons encore notre logiciel métier (Mercure) auquel il n'est pas exclu d'apporter quelques adaptations pour le parfaire.

► La Négociation du traité

La négociation du programme de réassurance de l'exercice 2016 s'est faite, comme l'année dernière, avec le concours de notre courtier de réassurance FSA-RE, qui a mis en concurrence plusieurs réassureurs pour la cotation.

Il faut cependant noter que le courtier Atlas Reinsurance Consultants (ARC) qui a placé 40% du traité Open Cover et 25% des autres traités nous accompagne également comme l'année dernière.

Notre collaboration avec ces deux courtiers nous offre encore des possibilités de placements pour des affaires inéligibles à nos traités de réassurances.

► Les risques pétroliers

Avec les cours actuels du pétrole sur le marché mondial, il n'est pas certain d'obtenir en 2016, l'apport du courtier Willis pour cette branche.



MULTIRISQUE HABITATION

-  **ASSURANCE DE BIENS:**
Votre maison et son contenu (meubles, appareils électroménagers ,effets personnels ...)
-  **EVENEMENTS GARANTIS:**
 - Incendie
 - Vol
 - Bris de glace etc...
-  **ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE CHEF DE FAMILLE:**
 - Dommages causés aux tiers

L'Assurance pour votre Sérénité 



ANNEXE

CEG
CGPP
CRIA
BILAN
ETAT C4
ETAT C5
ETAT C11

Pays : COTE D'IVOIRE DEBIT- COMPTE 80 - ASSURANCES DE DOMMAGES	Exercice : 2 016					
	2016			2015		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Charge de sinistres nettes de recours:						
Prestations et frais payés	1 384 973 651	694 206 384	690 767 267	839 903 622	185 581 943	654 321 679
A ajouter: provisions de sinistres à la clôture de l'exercice.....2016	812 250 480	655 313 170	156 937 310	1 186 002 247	712 442 057	473 560 190
A déduire: provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice.....2015	1 186 002 247	712 442 057	473 560 190	755 587 400	182 198 143	573 389 257
Prestations et frais de l'exercice	1 011 221 884	637 077 497	374 144 387	1 270 318 469	715 825 857	554 492 612
Charges de commissions	499 847 154	37 873 446	461 973 708	504 496 977	188 164 648	316 332 329
Autres charges:						
Frais de personnel	710 896 712	xxx	xxx	673 468 409	xxx	xxx
Impôts et taxes	175 508 086	xxx	xxx	138 311 893	xxx	xxx
Travaux, fournitures et services extérieurs	400 641 614	xxx	xxx	382 424 863	xxx	xxx
Transports et déplacements	13 185 070			10 891 450		
Frais divers de gestion	446 237 547	xxx	xxx	498 495 510	xxx	xxx
Dotations aux amortissements (autres que celles afférentes aux placements)	325 668 985	xxx	xxx	222 562 869	xxx	xxx
Dotations aux provisions (autres que celles afférentes aux provisions techniques et aux placements)		xxx	xxx		xxx	xxx
Total autres charges de l'exercice	2 072 138 014	xxx	xxx	1 926 154 994	xxx	xxx
Total Commissions et autres charges	2 571 985 168	37 873 446	2 534 111 722	2 430 651 971	188 164 648	2 242 487 323
Charges des placements:						
Frais financiers sur titres	1 765 559	xxx	xxx	1 846 368	xxx	xxx
Frais financiers reass		xxx	xxx	5 427 208	xxx	xxx
Autres frais financiers frais	29 271 752	xxx	xxx	25 413 880	xxx	xxx
Dotations aux amortissements des valeurs de placements	0	xxx	xxx	0	xxx	xxx
Total charges des placements	xxx	xxx	31 037 311	xxx	xxx	32 687 456
Solde créditeur			1 107 524 060			356 508 000
Total			4 046 817 480			3 186 175 391

Pays : COTE D'IVOIRE CREDIT - COMPTE 80 - ASSURANCES DE DOMMAGES	Exercice : 2 016					
	2016			2015		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes:						
Primes et accessoires (nets d'annulations)	4 077 342 548	276 087 998	3 801 254 550	5 057 033 722	1 770 165 702	3 286 868 020
A ajouter: provision de primes à l'ouverture de l'exercice.....2015	674 169 015	140 580 897	533 588 118	426 994 829	101 593 568	325 401 261
A déduire: provisions de primes à la clôture de l'exercice.....2016	443 860 550	48 090 813	395 769 737	674 169 015	140 580 897	533 588 118
Primes de l'exercice	4 307 651 013	368 578 082	3 939 072 931	4 809 859 536	1 731 178 373	3 078 681 163
Produits des placements:						
Produits financiers sur titres	53 687 314	xxx	xxx	49 710 033	xxx	xxx
Produits financiers sur autres produits (DAT)	43 728 753	xxx	xxx	36 136 087	xxx	xxx
Total produits de placement	xxx	xxx	97 416 067	xxx	xxx	85 846 120
Autres produits:						
Transfert de charges	0	xxx	xxx	0	xxx	xxx
Commissions reçues de la coassurance	10 328 482	xxx	xxx	11 009 408	xxx	xxx
Produits accessoires		xxx	xxx	10 638 700	xxx	xxx
Total autres produits	xxx	xxx	10 328 482	xxx	xxx	21 648 108
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même :						
Charges non imputables à l'exploitation de			0			0
Solde débiteur			0			0
Total			4 046 817 480			3 186 175 391
Solde créditeur		1 107 524 060			356 508 000	
Total		4 046 817 480			3 186 175 391	

COMPTE DE PERTES ET PROFITS		ANNEE : 2016	
DEBIT		CREDIT	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Perte d'exploitation	0	Bénéfice d'exploitation	1 107 524 060
Perte sur exercice antérieur	39 493 269	Profits sur exercices antérieurs	241 987 560
Dotation aux provisions pour Dépréciation	63 713 221	Reprises sur provisions antérieurs	100 145 486
Pertes exceptionnelles sur exercice	809 327 788	Profits sur exercice	0
Moins-value sur cessions d'éléments d'actif	1 483 973	Plus-value sur cessions d'éléments d'actif	808 834
Autres pertes (Pénalités et amendes fiscales)			
I.M.F	164 745 112		
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	371 702 577	PERTE NETTE DE L'EXERCICE	
TOTAL	1 450 465 940	TOTAL	1 450 465 940

Pays : COTE D'IVOIRE		Exercice : 2016	
COMPTE 88 - RESULTATS EN INSTANCE D'AFFECTATION - DOMMAGE			
DEBIT		CREDIT	
Report à nouveau de l'exercice précédent	0	Report à nouveau de l'exercice précédent	782 004 932
Pertes de l'exercice	0	Bénéfices de l'exercice	371 702 577
Dividendes	100 000 000	Prélèvement sur les réserves (à détailler)	0
Tantièmes	0	Report à nouveau (perte)	0
Affectation à la réserve pour les plus-values réinvesties et à réinvestir, et plus-values à long terme	0		
Affectation aux autres réserves (à détailler)	37 170 257		
Autres répartitions (à détailler)	0		
Report à nouveau (bénéfice)	1 016 537 252		
TOTAL	1 153 707 509	TOTAL	1 153 707 509



Pays : COTE D'IVOIRE		Exercice : 2016		
ACTIF - COMPTE 89 - BILAN - DOMMAGE				
ACTIF			ANNEE 2016	ANNEE 2015
	Montant brut	Amortissement et provisions pour dépréciation	Montant net	Montant net
20. Frais d'établissement et de développement dans l'Etat membre :				
Frais d'établissement (200 à 203, 205 et 206)	38 506 096	38 506 096	0	105 507 977
Frais d'acquisition des immobilisations (204 et 209)	204 893 930	109 697 556	95 196 374	124423518
Total des frais d'établissement dans l'Etat membre	243 400 026	148 203 652	95 196 374	229 931 495
21 et 22. Immobilisations dans l'Etat membre :				
Immubles (210, 212, 213, 2190, 2192 et 2193)	1 468 450 000	30 343 585	1 438 106 415	1 329 306 415
Matériel, mobilier, installation (214, 215 et 216)	925 108 748	698 591 609	226 517 139	270 723 417
Immobilisations incorporelles (218 et 2198)	140 211 268	129 584 950	10 626 318	10 043 938
Immobilisations en cours (22)	0	0	0	0
23 à 27. Autres valeurs immobilisées dans l'Etat membre :				
Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques (autres que les titres de participation) (23)	522 762 719	0	522 762 719	489 352 751
Prêts et effets assimilés admis en représentation des provisions techniques (24)		0	0	0
Titres de participation (25)	382 791 000	0	382 791 000	272 791 000
Dépôts et cautionnements (26)	78 811 612	0	78 811 612	68 344 287
28. Valeurs immobilisées à l'étranger (280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 288,289)	0	0	0	0
A déduire : versements à effectuer sur titres non libérés(4611 à 4618)	0	xxxxxxx	0	0
Provision pour dépréciation des immobilisations et titres (192 et 195)	0	xxxxxxx	0	0
Total des valeurs immobilisées nettes	3 518 135 347	858 520 144	2 659 615 203	2 440 561 808
39. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :				
Primes (391, 3920, 3940, 3960, 39810, 39820, 39840, 39850)	48 090 813	0	48 090 813	140 580 897
Sinistres (3915, 3925, 3935, 3945, 39815, 39825, 39845, 39855)	655 313 170	0	655 313 170	712 442 057
Total de la part des cessionnaires dans les provisions techniques	703 403 983	0	703 403 983	853 022 954
4 et 5. Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :				
Comptes courants des cessionnaires ou rétrocessionnaires débiteurs (4000)	670 561 927	0	670 561 927	267 785 409
Comptes courants des cédants et rétrocedants débiteurs (4040)		0	0	
Comptes courants des coassureurs débiteurs (4080)	17 747 593	0	17 747 593	34 296 150
Créances sur les assurés et les agents (41)		0	0	17 499 164
Personnel (42)	546 763	0	546 763	1 141 335
Etat (43)	38 327 610	0	38 327 610	43 309 373
Actionnaires (44)	0	0	0	0

Filiales (45)		0	0	0
Débiteurs divers (46)	63 520 669	0	63 520 669	54 495 127
Comptes de régularisation (48)	58 501 069	0	58 501 069	64 239 354
Comptes d'attente et à régulariser (49)	1 016 661	0	1 016 661	0
Prêts non admis en représentation des provisions techniques (51)	0	0	0	340 257
Effets à recevoir (53)	0	0	0	0
Chèques et coupons à encaisser (54)	280 890 434	0	280 890 434	157 575 444
Titres de placements divers (55 et moins 195)	0	0	0	0
Banques et chèques postaux (56)	1 839 304 262	0	1 839 304 262	1 362 556 495
Caisse (57)	15 122 357	0	15 122 357	41 805 513
Total des comptes de tiers et des comptes financiers	2 985 539 345	0	2 985 539 345	2 045 043 621
17. Comptes avec le siège social (créances)			0	0
87. Résultats (pertes de l'exercice)				
TOTAL GENERAL			6 443 754 905	5 568 559 878
06. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires			0	0
08. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution			0	0
09. Autres valeurs détenues par l'entreprise			0	0



Pays : Côte d'Ivoire		Exercice : 2016	
PASSIF - COMPTE 89 - BILAN - DOMMAGE			
PASSIF		Montant net	ANNEE 2015
10. Capital social ou fonds d'établissement :			
Capital social (100)		1 000 000 000	1 000 000 000
Capital appelé (1000)	1 000 000 000	xxxxxx	xxxxxx
Capital non appelé (1001)	0	xxxxxx	xxxxxx
Fonds d'établissement (101)		0	
Fonds constitué (1010)	0	xxxxxx	xxxxxx
Part restant à rembourser de l'emprunt (1016)	0	xxxxxx	xxxxxx
Fonds social complémentaire (102)		0	0
11. Réserves :			
Primes d'émission (110)		0	0
Réserves statutaires (112)		135 370 720	61 078 346
Réserves des plus-values nettes à long terme (113)		0	0
Réserves provenant de subventions d'équipement (114)		0	
Réserves pour plus-values réinvesties, à réinvestir et divers (115)		0	0
Réserves de renouvellement des immobilisations (116)		0	0
Réserves spéciales de réévaluation (118)		0	0
Réserves pour cautionnements (119)		0	
13. Réserves règlementées :			
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement (130)		0	0
Réserve pour fluctuations de changes (134)		0	0
12. Report à nouveau			
Total des capitaux propres et réserves		918 336 789	349 705 414
14. Subventions d'équipement reçues			
Total des subventions et réserves		2 053 707 509	1 410 783 760
15. Provisions pour pertes et charges :			
Autres provisions pour pertes et charges (15)		63 713 221	49618896
16. et 18. Dettes à long et moyen terme :			
Emprunts et autres dettes à plus d'un an (16)		19 643 300	36 039 715
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires (18)		703 402 903	853021875
Total des subventions, provisions pour pertes et charges et dettes à long et moyen terme		786 759 424	938 680 486
31. à 38. Provisions techniques :			
Primes (310, 320, 340, 350, 3810, 3820, 3840, 3850)	2 015	674 169 015	xxxxxx
Sinistres (315, 3250 à 3258, 345, 355, 3815, 3825, 3845, 3855)		2 287 433 046	xxxxxx
Moins : prévisions de recours à encaisser (3259)		1 101 430 799	xxxxxx
Total des provisions techniques		xxxxxx	1 256 111 030
4. et 5. Dettes à court terme :			
Comptes courants des cessionnaires et rétrocessionnaires créditeurs (4001)		7 335 825	4 261 888
Comptes courants des cédants et rétrocedants créditeurs (4041)		0	0
Comptes courants des coassureurs créditeurs (4081)		10 916 604	3 468 178
Comptes des assurés et agents créditeurs (41)		21 092 100	58 000 905
Personnel (42)		0	0
État (43)		1 362 986 313	842 766 237
Actionnaires (44)		100 152 223	152 223

Filiales (45)	0	0
Créditeurs divers (43926006,4600, 4601, 4603, 4604, 462 à 468)	825 613 496	64 367 723
Comptes de régularisation (47)	19 080 381	14 668 219
Comptes d'attente et à régulariser(49)	0	17 825
Emprunt à moins d'un an (50)	0	0
Effets à payer (52)	0	0
Chèques et coupons à encaisser (54)	0	
Banques et chèques postaux (56)	0	0
Total des dettes à court terme	2 347 176 942	987 703 198
17. Compte avec le siège social (dettes)	0	0
87. Résultats (excédent avant affectation)	0	371 221 172
TOTAL GENERAL	6 443 754 905	5 568 559 878



- ASSURANCE DES VERGERS (PLANTATIONS)
- ASSURANCE DES BATIMENTS AGRICOLES ET LEURS EQUIPEMENTS
- ASSURANCE DES MACHINES ET MATERIELS
- ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

L'Assurance pour votre Sérénité

Pays : COTE D'IVOIRE		Exercice : 2016		
Monnaie : FCFA				
ETAT C4 - ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET LEUR COUVERTURE - DOMMAGE				
Provisions pour risques en cours				443 860 550
Provisions pour sinistres à payer.				2 750 873 583
Provisions mathématiques				
Autres provisions techniques				
Autres engagements réglementés				1 439 720 079
TOTAL DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES				4 634 454 212
ACTIFS REPRESENTATIFS	N° article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
- Obligations et autres valeurs d'Etat	art 335.1 1-a)	67 446 787	67 446 787	67 446 787
- Obligations des organismes internationaux	art 335.1 1-b)			
- Obligations des institution financières	art 335.1 1-c)	438 135 932	438 135 932	438 135 932
- Autres obligations	art 335.1 2-a)			
- Actions cotées	art 335.1 2-b)			
- Action des entreprises d'assurance	art 335.1 2-c)	300 000 000	300 000 000	300 000 000
- Actions et obligations des sociétés commerciales	art 335.1 2-d)	82 791 000	82 791 000	0
- Actions des sociétés d'investissement	art 335.1 2-e)			
- Droits réels immobiliers	art 335.1 3	1 628 250 000	1 628 250 000	1 325 656 415
- Prêts garantis	art 335.1 4	61 180 000	61 180 000	42 180 000
- Prêts hypothécaires	art 335.1 5-a)			
- Autres prêts	art 335.1 5-b)			
- Dépôts en banque	art 335.1 6	1 854 864 491	1 854 864 491	1 854 864 491
Sous - total 1 - Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées		4 432 668 210	4 432 668 210	4 028 283 625
- Avances sur contrat des sociétés vie	art 335.2	xxxx	xxxx	
- Recours admis (règlement n° 0001/PCMA/CE/SG/CIMA/2003)	art 3	1 938 623 103	1 938 623 103	646 207 701
- Primes ou cotis. de moins de trois mois des stés vie	art 335.2			
- Primes ou cotis. de moins d'un an des stés accident sauf transport	art 335.3 alinéa 1			
- Primes ou cotis. de moins d'un an des branches transports	art 335.3 alinéa 2			
- Créances sur les réassureurs garanties par nantissement	art 335.5			
- Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport	art 335.5			
- Créances sur les cédants	art 335.6			
Sous - total 2 - Ensemble des autres actifs admis en représentation		1 938 623 103	1 938 623 103	646 207 701
Total des actifs admis en représentation		6 371 291 313	6 371 291 313	4 674 491 326
TAUX DE COUVERTURE (= total des actifs admis en représentation sur total des Engagements réglementés)				100,86%

Pays : COTE D'IVOIRE		Exercice : 2016		
ETAT C5 - LISTE DETAILLEE DES PLACEMENTS - DOMMAGE				
	Numéro article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
Obligations et autres valeurs d'Etat				
BNI FINANCES	art. 335.1 1-a)	3 580 000	3 580 000	3 580 000
ECOBANK EDC		3 580 000	3 580 000	3 580 000
FCP ECOBANK UEMOA OBLIGATAIRE		60 286 787	60 286 787	60 286 787
Sous total obligations et autres valeurs d'Etat		67 446 787	67 446 787	67 446 787
Obligations des organismes internationaux				
	art. 335.1 1-b)			
Sous-total Obligations des organismes internationaux				
Obligations des institutions financières				
	art. 335.1 1-c)			
ECOBANK EDC		85 412 359	85 412 359	85 412 359
FCP ECOBANK UEMOA DIVERSIFIE		252 785 649	252 785 649	252 785 649
FCP ECOBANK UEMOA RENDEMENT		99 937 924	99 937 924	99 937 924
Sous-total obligations des institutions financières		438 135 932	438 135 932	438 135 932
Sous-total autres obligations				
	art. 335.1 2-a)			
Sous-total actions cotées				
	art. 335.1 2-b)			
Actions d'entreprises d'assurance				
	art. 335.1 2-c)			
NCA-RE		300 000 000	300 000 000	300 000 000
Sous-total actions d'entreprises d'assurance		300 000 000	300 000 000	300 000 000
Actions et obligations des sociétés commerciales				
	art. 335.1 2-d)			
TITRES DE PARTICIPATION SODISMA		1 000 000	1 000 000	0
TITRES DE PARTICIPATION SNG		19 699 000	19 699 000	0
TITRES DE PARTICIPATION IVOIR GAZ		40 000 000	40 000 000	0
TITRES DE PARTICIPATION TRANSLAND		22 092 000	22 092 000	0
Sous-total actions et obligations des sociétés commerciales		82 791 000	82 791 000	0
Sous-total actions des sociétés d'investissement				
	art. 335.1 2-e)			
Droits réels immobiliers				
	art. 335.1 3			
Appartement Plateau rue du Commerce		300 000 000	300 000 000	269 656 415
Terrain Plateau LONGCHAMP		750 000 000	750 000 000	750 000 000
Terrain AKOUPE ZEUDJI		460 000 000	460 000 000	300 000 000
Terrain JACQUEVILLE		40 000 000	40 000 000	0
Terrain NDJEM		9 750 000	9 750 000	0
Terrain BINGERVILLE		22 000 000	22 000 000	0

Terrain DALOA		46 500 000	46 500 000	6 000 000
Sous-total droits réels immobiliers		1 628 250 000	1 628 250 000	1 325 656 415
Prêts garantis				
	art. 335.1 4			
CAUTION CIRA		25 000 000	25 000 000	25 000 000
PRÊT A LA CIMA (CONSTRUCTION DU SIEGE)		17 180 000	17 180 000	17 180 000
PRÊT A SODISMA		19 000 000	19 000 000	0
Sous-total prêts garantis		61 180 000	61 180 000	42 180 000
Sous-total prêts hypothécaires				
	art. 335.1 5 -a)			
Sous-total autres prêts				
	art. 335.1 5 -b)			
Sous-total dépôts en banque	art. 335.1 6	1 854 864 491	1 854 864 491	1 854 864 491
Total valeurs mobilières et immobilières assimilées				
		4 432 668 210	4 432 668 210	4 028 283 625



Pays : COTE D'IVOIRE		Exercice : 2016		
ETAT C11 - Calcul de la marge de solvabilité - DOMMAGE				
ELEMENTS CONSTITUTIFS (art 337-1)	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	
1°) Capital social versé ou fonds d'établissement constitué	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	
2°) La moitié de la fraction non versée du capital ou de la part restant à rembourser pour fonds d'établissement				
3°) Emprunt pour fonds social complémentaire				
4°) Réserves réglementaires ou libres	61 078 346	61 078 346	135 322 580	
5°) Bénéfices reportés et de l'exercice	673 494 770	720 926 586	234 580 460	
6°) Plus-values sur éléments d'actifs				
7°) Fonds encaissés provenant de l'émission des titres ou emprunts subordonnés	0	0	0	
8°) Droit d'adhésion prélevés sur les nouveaux adhérents des mutuelles	0	0	0	
9°) TOTAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8)	1 734 573 116	1 782 004 932	1 369 903 040	
10°) Pertes reportées et de l'exercice	323 789 356			
11°) Amortissement restant à réaliser sur frais d'établissement & de développem.	0	1 067 767 165		
12°) Amortissement restant à réaliser sur immobilisations incorporelles	0	229 931 495	95 196 374	
13°) TOTAL (10 + 11 + 12)	323 789 356	1 297 698 660	95 196 374	
14°) MARGE DISPONIBLE (9 - 13)	1 410 783 760	484 306 272	1 274 706 666	
CALCUL REGLEMENTAIRE				
	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	
<i>Méthode des primes (article 337-2 a)</i>				
a) Primes émises nettes d'annulations	4 289 767 252	5 057 033 722	4 077 342 548	
b) Charges de sinistre nette de réassurance	419 292 604	554 492 612	374 144 387	
c) Charge de sinistre brute de réassurance	400 057 801	1 270 318 469	1 011 221 884	
d) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	104,81%	50,00%	50,00%	
e) Montant de primes retenu (a x 20%)	857 953 450	1 011 406 744	815 468 510	
f) MARGE MINIMALE (e x d)	899 203 904	505 703 372	407 734 255	
<i>Méthode des sinistres (article 337-2 b)</i>				
g) Charge de sinistre brute des 3 dernières années	400 057 801	2 314 179 698	2 681 598 154	
h) Charges de sinistre moyenne (g/3)	133 352 600	771 393 233	893 866 051	
i) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	104,81%	50,00%	50,00%	
j) Montant de charge de sinistre retenu (h x 25%)	33 338 150	192 848 308	223 466 513	
k) MARGE MINIMALE (j x i)	34 941 050	96 424 154	111 733 256	
l) MARGE A RETENIR (si k>f alors k sinon f)	899 203 904	505 703 372	407 734 255	
DETERMINATION DE LA MARGE				
	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	
m) SURPLUS DE MARGE (12 - l)	511 579 856	0	866 972 411	
n) DEFICIT DE MARGE (l - 12)	0	21 397 100	0	

En 2015, nous avons calculé une marge de solvabilité qui présentait un surplus de marge de 1 274 301 500 FCFA. La CIMA repris le calcul en faisant des redressements (exclusions de nos prévisions de recours cautions) et a ramené notre surplus à un déficit de marge de 21 397 100 FCFA. Au final, après corrections sur des redressements opérés doublement par la CIMA, la marge est excédentaire de près de 15 millions de FCFA. EN 2016, la marge calculée donne un surplus de 866 972 411 FCFA.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail

FICOGES

Société Fiduciaire et de Conseil en GESTion

22 BP 1328 Abidjan 22

TEL : 22 52 58 66 à 69 / Fax 22 52 58 65

Rapports du Commissaire Aux Comptes à l'Assemblée Générale

SERENITY S.A.

S.A AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

Capital Social : 1.000.000.000 F CFA

SIEGE SOCIAL : Plateau (Abidjan)

Immeuble Amiral

01 BP 10244 ABIDJAN 01

Mai 2017

SERENITY S.A.
Commissariat aux comptes 2016
Rapports du commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale



SERENITY S.A.

Rapports du Commissaire Aux Comptes à l'Assemblée Générale

Exercice clos le 31 décembre 2016

SERENITY S.A.

S.A AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

Capital Social : 1.000.000.000 F CFA

SIEGE SOCIAL : Plateau (Abidjan)

Immeuble Amiral

01 BP 10244 ABIDJAN 01

FICOGES

Société Fiduciaire et de Conseil en Gestion

Commissaire aux comptes

22 BP 1328 Abidjan 22

TEL : 22 52 58 66 à 69 / Fax 22 52 58 65

Ce rapport contient 09 pages



Société FIDUCIAIRE ET
DE CONSEIL EN GESTION

SERENITY S.A.
Commissariat aux comptes 2016
Rapports du commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale

SERENITY S.A.
01 B.P. 10244
Abidjan 01 - Côte d'Ivoire

Abidjan, le 24 Mai 2017

À l'attention de Messieurs les Actionnaires de la société SERENITY S.A.

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport d'opinion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nos travaux ont porté sur :

- les comptes et états financiers annuels de la Société SERENITY S.A. tels que joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Les états financiers annuels soumis à votre examen, présentent les chiffres significatifs suivants, exprimés en FCFA :

	<u>Exercice 2016</u>	<u>Exercice 2015</u>
Chiffre d'affaires	: 4 077 405 548	5 057 033 722
Capitaux propres	: 1 782 004 932	1 410 783 760
Total bilan	6 443 754 905	5 568 559 878
Résultat net	: 371 702 577	371 221 172

I. Audit des états financiers annuels

1 Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de la profession établies par l'IFAC et dans le respect des textes du SYSCOHADA ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

S.A.R.L au Capital de 5.000.000 de francs CFA - RCCM N° CI-ABJ-2013-M-18378- C/C N°92.00.985L
22 BP 1328 Abidjan 22-II Plateaux 7^{ème} Tranche - Rue L34

Tél. : (225) 22 52 58 66 à 69 - Cel. : (225) 02 02 10 28 ou 07 08 28 50 - Fax : (225) 22 52 58 65 - Email : ficogesconseil@yahoo.fr

3

SERENITY S.A.
Commissariat aux comptes 2016
Rapports du commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

2 Fondement de l'opinion avec réserve

3.1.1 Profits sur exercices antérieurs

A l'issue de nos travaux, nous avons constaté qu'une écriture de régularisation portant sur les impôts d'une valeur de **FCFA 191 637 755** a été comptabilisée dans le compte 8227000 « Produits imputables aux exercices antérieurs » en contrepartie des comptes 43 comme un règlement.

3 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

4



Société FIDUCIAIRE ET
DE CONSEIL EN GESTION

SEKHHY S.A.
Commissariat aux Comptes 2016
Rapports du commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale

4 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

II. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Fait à Abidjan, le 24 Mai 2017

Le Commissaire aux comptes

Société FIDUCIAIRE ET
DE CONSEIL EN GESTION
(FICOGES)
22 B.P. 1328 Abidjan
Tél: 22 52 58 66
Abou-bakar OUATTARA
Expert-comptable diplômé

S.A.R.L. au Capital de 5.000.000 de francs CFA - RCCM N° CI-ABJ-2013-M-18378- C/C N°92.00.985L
22 BP 1328 Abidjan 22-II Plateaux 7^{ème} Tranche - Rue L34
Tél. : (225) 22 52 58 66 à 69 - Cel. : (225) 02 02 10 28 ou 07 08 28 50 - Fax : (225) 22 52 58 65 - Email : ficogesconseil@yahoo.fr

5

PUBLI-
REPORTAGE -
EVENEMENT

AMBCEAO



FORUM



OUVERTURE FERKE





***MERCI
DE VOTRE
ATTENTION !***

